



RAPPORT ANNUEL SAPH 2022



RAPPORT ANNUEL 2022



Immeuble Ex SIT,
Rue des Galions Zone portuaire
01 BP 1322 Abidjan 01
+225 21 75 76 25
+225 21 75 76 40
communication@sifca.ci



FILIALE DE



Sommaire

01	MOT DU PRÉSIDENT	P. 04
02	CONSEIL D'ADMINISTRATION	P. 08
03	ORDRE DU JOUR	P. 10
04	FICHE SIGNALÉTIQUE	P. 11
05	EMPREINTE GEOGRAPHIQUE	P. 12
06	RAPPORT DE GESTION	P. 14
07	RAPPORT RSE	P. 60
08	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 70
09	RAPPORT SPÉCIAL DU PCA	P. 96
10	PROJET DE TEXTES DES RÉOLUTIONS	P. 114

01

Le mot du Président



**Jean Louis
BILLON**

Président
du Conseil d'Administration

Chers actionnaires.

Nous sommes réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAPH qui se déroule de nouveau en mode hybride sur Abidjan et par visio-conférence.

L'année 2022 a démarré douloureusement ; l'accident intervenu sur notre usine de Rapides-Grah a endeuillé la société avec la disparition de deux de nos collègues à qui nous rendons hommage. SAPH a su réagir de manière exemplaire à cette tragédie, en apportant son soutien au personnel, en tirant les leçons de l'événement pour mettre au bon niveau sécuritaire l'ensemble de nos installations, et en redémarrant l'usine dans des délais records, avec la solidarité de tous les sites et tous les employés, pour ne pas impacter les engagements pris auprès de nos clients.

A l'exception des volumes perdus du fait de cet incident, l'entreprise a pu tenir ses principaux objectifs, avec une remarquable performance agricole, des achats bien tenus aux planteurs villageois dans le respect des conditions de prix fixées par l'APROMAC, et des expéditions maîtrisées en dépit de la persistance de tensions logistiques.

La situation des cours du caoutchouc a été contrastée, avec un 1er semestre très positif dans la continuité de 2021, et une forte baisse sur la fin d'année, qui persiste sur les premiers mois de 2023. Au global, conjugué à un contexte inflationniste marqué, notamment sur les salaires et sur l'énergie, que l'entreprise a su contenir, ce niveau de prix a permis de dégager un résultat très positif, certes en léger retrait par rapport à celui de l'année précédente, mais bien supérieur à nos attentes budgétaires.

SAPH a poursuivi ses investissements et son développement, avec l'acquisition d'une plantation de 250 hectares dans la région d'Agboville, le renouvellement de son verger et la finalisation de la construction de sa nouvelle usine à Soubré, qui permettra à compter de 2023 de donner un débouché responsable à la production des planteurs ivoiriens, dont les volumes globaux continuent de croître et représentent désormais près de 10% du caoutchouc naturel mondial.

SAPH reste un leader engagé et résolument responsable ; l'entreprise progresse vers une certification intégrée ISO 9001-14001-45001, qui sera finalisée en 2023. Elle continue d'élargir son portefeuille de clients et a renouvelé sa certification TOP EMPLOYER qui récompense nos pratiques pour la gestion de notre personnel.

Concernant les perspectives de l'année 2023, nous devons rester prudents.

Nous attendons une forte croissance de notre activité et de nos ventes en volumes avec le démarrage effectif de la nouvelle usine de Soubré et la meilleure utilisation de l'ensemble de nos actifs. Les revenus de diversification tirés de l'activité palmier et d'une valorisation plus volontariste du bois d'hévéa devraient également soutenir nos résultats.

En revanche, la faiblesse prolongée des cours du caoutchouc et de la demande internationale, ainsi que l'inflation qui s'amplifie, vont forcément peser et nous imposer un pilotage serré de nos activités.

Dans ce contexte, nous savons pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des équipes de la SAPH pour tenir le cap quand la météo est incertaine, et pour résolument orienter la société vers la performance responsable et l'élargissement de nos activités et de nos débouchés, qui sont le gage de nos succès futurs.

Nous concluons ce message en saluant **M. Marc GENOT**, Directeur Général sortant qui a porté avec un engagement exceptionnel la SAPH pendant 11 ans, et qui a laissé sa place en Janvier 2023 à **M. Thierry SERRES**, pour désormais prendre les rênes de la holding SIPH.

Jean-Louis BILLON
Président du Conseil d'Administration



02

Composition du Conseil d'Administration

Conseil d'Administration

Jean-Louis BILLON
Président
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023

Botoh Maurice YAPO
Administrateur
Fin de Mandat
AGO Comptes 2026

Bertrand VIGNES
Administrateur
Fin de Mandat
AGO Comptes 2026

AMOIKON Banga
Adm. Représentant
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023

Lucie BARRY-TANNOUS
Adm. Représentante
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023



Alassane DOUMBIA
Administrateur
Fin de Mandat
AGO Comptes 2026

Tiémoko COUMBALY
Administrateur
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023

Jean-Luc BEDIE
Administrateur
Fin de Mandat
AGO Comptes 2024

Pierre BILLON
Adm. Représentant
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023

Anne PERRIER-ROSIER
Adm. Représentant
Fin de Mandat
AGO Comptes 2023



Direction

Thierry SERRES
Directeur Général

Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire 01 BP 3989 Abidjan 01
PriceWaterhouseCoopers 01 BP 1361 Abidjan 01

Commissaires aux Comptes Suppléants

Ernst & Young 01 BP 2715 Abidjan 01
KPMG CI 01 BP 3172 Abidjan 01

03

Ordre du Jour

A titre ordinaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 2 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- 4 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA et quitus aux administrateurs ;
- 5 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 6 Approbation des conventions réglementées ;
- 7 Affectation du résultat ;
- 8 Cooptation de nouveaux administrateurs ;
- 9 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 10 Pouvoirs à conférer.

04

Fiche Signalétique

Au 31 / 12 / 2022

DENOMINATION SOCIALE :

SOCIETE AFRICAINE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH)

FORME JURIDIQUE :

Société
Anonyme

DATE DE CONSTITUTION :

29 Décembre

1956



DUREE (Années) : 99



REGISTRE DE COMMERCE

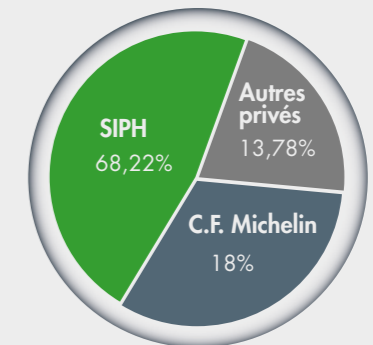
N° CI-ABJ-1962-B-2059



CAPITAL SOCIAL :

14 593 620 855 FCFA
Divisé en 25 558 005

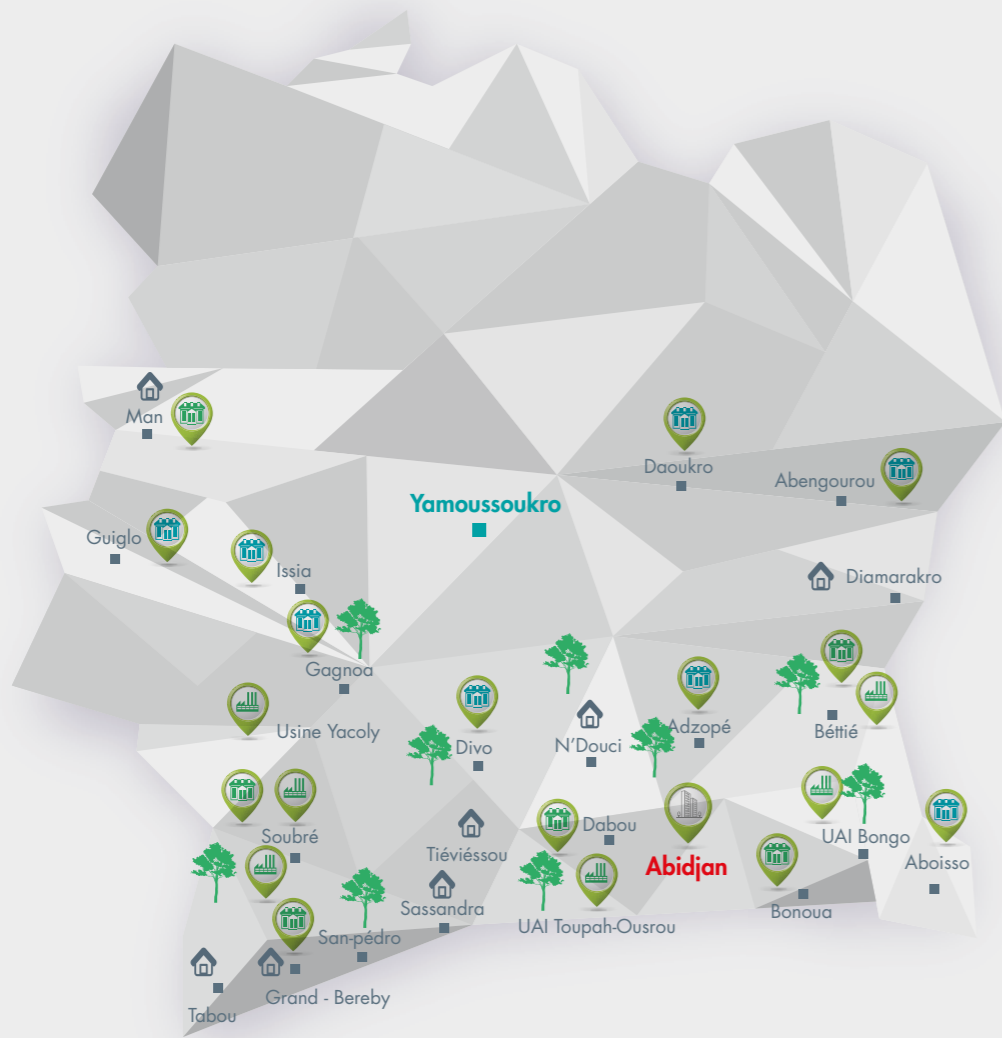
SIEGE SOCIAL :

Abidjan, Treichville - Rue des Galions
Zone portuaire
01 BP 1322 ABIDJAN 01
Tél .: (+225) 27 21 75 76 25
Fax : (+225) 27 21 75 76 40

05

Empreinte Géographique

Localisation



06

Rapport de Gestion - Exercice 2022

A. Les Faits Marquants

I. LE MARCHÉ

1. La production mondiale de caoutchouc naturel

Après l'effet dépressif de la crise Covid de 2020, où la production mondiale avait baissé à 13 MT, la production 2021 est revenue à 13,6 millions de tonnes, et est passée à 14,6 millions de tonnes en 2022, soit 6% en mieux.

Même si la Thaïlande et l'Indonésie représentent encore 55% de la production mondiale en 2022, la Côte d'Ivoire dépasse désormais les 1,3 millions de tonnes, restant de très peu 4^e producteur mondial derrière le Vietnam.

L'Asie assure donc encore 86% de la production de caoutchouc naturel en 2021, et l'Afrique continue à augmenter sa contribution, qui atteint 11,4% de la production mondiale.

2. La consommation mondiale de caoutchouc naturel¹

La consommation mondiale de 2022 s'établit à 14 millions de tonnes, en progression très faible par rapport à 2021, ce qui explique en partie l'évolution des cours.

La Chine représente 40% de la consommation mondiale, en stagnation.

Le creux de cycle de ces dernières années a été dissuasif pour les renouvellements et les nouveaux plantings, ce qui limitera la croissance de l'offre sur les prochaines années.

Si la demande retrouve son niveau de croissance des 12 dernières années d'environ 2% par an, le marché devrait confirmer la sortie du creux de cycle qui s'était esquissé fin 2021 et début 2022 ; mais ce n'est pas le cas pour le moment.

3. Évolution du SICOM 20

Le premier semestre 2022 a vu les cours se maintenir à un niveau appréciable de USD 1,80 le kilogramme contre une moyenne à USD 1,68 le kilogramme en 2021. Du mois de mars (début de la guerre en Ukraine) à novembre, on note une érosion linéaire jusqu'à toucher un point bas à USD 1,20 le kilogramme en novembre 2022. La forte baisse de l'Euro vis-à-vis du USD a quelque peu amorti cette chute.

II. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL²

1. Conflit Russo-Ukrainien et Marché du Caoutchouc

Les incertitudes économiques liées à la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine ont entraîné une baisse régulière des cours du caoutchouc pour atteindre un plus bas à 1,20 €/tonne en novembre 2022. Les volumes ne s'en sont pas ressentis car la demande est restée stable, mais les acheteurs et les marchés ne retrouvent pas les niveaux attendus de croissance du budget.

2. Crise logistique mondiale

La logistique maritime mondiale avait été fortement affectée depuis la reprise post-Covid de 2020. Cela avait provoqué des difficultés pour obtenir des containers, des congestions portuaires, des annulations de navires, et une diminution des compagnies maritimes opérant sur l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, la SAPH a réussi à surmonter ces difficultés (préstacking des conteneurs à vide et stockage dans les magasins extérieurs), pour assurer les embarquements de son produit sur l'exercice.

III. ENVIRONNEMENT NATIONAL

1. Incendie de Rapides-Grah

Le 26 février 2022, une fuite de gaz constatée en dessous de l'une des cuves de gaz proche de l'atelier de maintenance de l'usine de Rapides-Grah, a entraîné quelques instants plus tard un incendie avec comme conséquence malheureuse deux pertes en vie humaine et des dégâts matériels importants, ayant entraîné un arrêt de notre activité de production sur cette usine pendant un peu plus de 2 mois.

En plus des dégâts matériels, la perte de production a été estimée à 9.000 tonnes avec une perte de marge de l'ordre de XOF 1,600 milliards sur 2022.

2. Nouvelle taxe à l'exportation et la révision de la structure du prix d'achat

L'annexe fiscale à la loi de finances N°2021-899 du 21 décembre 2021 a institué une taxe sur les exportations de caoutchouc. Cette taxe qui est de 1,5% du prix de référence du caoutchouc sec sur le marché international est recouvrée par les services douaniers.

Cette taxe qui fait porter désormais exclusivement sur les exportateurs, la charge du règlement de l'impôt du secteur du caoutchouc, a eu pour conséquence une révision de la structure de prix d'achat aux planteurs villageois. Cette dernière prévoit également que toute la parafiscalité soit partagée entre les planteurs et les usiniers. La conséquence nette de cette nouvelle formule résulte dans une augmentation du prix total payé par l'usinier.

3. La hausse des prix des intrants

L'inflation généralisée sur les intrants agricoles et industriels observée depuis la crise logistique mondiale et l'augmentation des prix du gaz naturel s'est poursuivie au cours de l'exercice avec comme conséquence la hausse des coûts de production.

¹Source sur le marché du caoutchouc naturel : Rubber Statistical Bulletin Q1 - 2023

²Rapport annuel du Groupe SIPH

IV. ENVIRONNEMENT INTERNE A LA SOCIETE

1. Nomination du nouveau Directeur Général de SAPH

Le Conseil d'Administration de SAPH du 13 décembre 2022 a pris acte de la démission de M. Marc GENOT appelé à d'autres fonctions à la tête du Groupe SIPH ; et en vue de pourvoir au remplacement de celui-ci, a nommé M. Thierry SERRES, ingénieur agronome de formation, et anciennement Directeur Technique et des Opérations Caoutchouc Naturel Chez Michelin, aux fonctions de Directeur Général de la SAPH à compter du 1er janvier 2023.

B. SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

I. EVOLUTION DES SUPERFICIES PLANTEES

Superficie plantée en hectare	2018	2019	2020	2021	2022	Var	% Var
Hévéas - matures	16 734	16 957	17 055	17 883	18 056	173	1%
Hévéas - immatures	6 271	5 961	5 961	5 123	4 916	-207	-4%
Sous-Total Hévéas	23 005	22 918	23 016	23 005	22 971	-34	0%
Palmiers - matures	1 788	1 788	2 014	2 131	2 288	157	7%
Palmiers - immatures	602	481	255	138	26	-112	-81%
Sous-Total Palmiers	2 390	2 269	2 269	2 269	2 314	45	2%
Total superficies agricoles	25 395	25 187	25 285	25 274	25 285	11	0%

Les superficies plantées évoluent très peu entre 2021 et 2022. Elles masquent cependant au cours de l'exercice :

- 1.192 hectares entrés en production au cours de l'exercice 2022 sur l'ensemble des sites dont 295 hectares, 206 hectares, 191 hectares, 130 hectares respectivement sur Toupah, Bongo, Rapides Grah et Bettié.
- 690 hectares de plantations arrivées en fin de vie, abattues pour le renouvellement du verger. Ces opérations ont concerné les sites de Rapides-Grah (392 hectares), Bongo (181 hectares) et Bettié (107 hectares).

II. EVOLUTION DES PRODUCTIONS

Production en tonnes	2018	2019	2020	2021	2022	Var	% Var
Production des champs	29 910	32 177	32 375	33 451	35 173	1 722	5%
Production achetée	146 415	160 576	191 147	211 842	202 047	-9 795	-5%
Total matière première	176 325	192 753	223 522	245 293	237 220	-8 073	-3%
Proportion des achats PV	83%	83%	86%	86%	85%		

La production de nos plantations continue de progresser. Les achats villageois baissent cependant de 9.795 tonnes parfaitement en ligne avec les besoins de nos usines et de nos exports de fonds de tasse. La part de caoutchouc villageois baisse de 1% par rapport à 2021.

Production en tonnes	2018	2019	2020	2021	2022	Var	% Var
Production usinée	172 952	187 572	218 024	228 314	220 950	-7 364	-3%
Production vendue	171 468	182 812	216 238	226 294	224 577	-1 717	-1%
Fond de tasse vendue	556	5 019	3 327	15 529	3 771	-11 758	-76%

La production usinée baisse de 3% pour s'établir à 222.950 tonnes. Cette baisse est la conséquence de l'arrêt de la production de l'usine de Rapides-Grah à la suite de l'incendie qui s'est déclenché sur le début de l'année.

La production vendue recule de 1% par rapport à 2021. Notons que la crise logistique mondiale qui a commencé en 2020 a perduré au cours de l'exercice 2022. La SAPH a tout mis en œuvre pour assurer l'embarquement de ses produits dans ce contexte difficile.

Une partie des volumes de caoutchoucs achetés aux planteurs villageois a été exportée sans transformation, vers les unités du groupe au Ghana et au Libéria. Ces volumes exportés baissent cependant très fortement en 2022.

III. EVOLUTION DES DONNEES CHIFFREES

Chiffres clés en millions XOF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var	% Var
Chiffre d'affaires	151 979	129 855	143 735	158 789	208 794	224 421	15 627	7%
Résultat net	12 861	-848	3 375	7 493	20 750	16 701	-4 050	-20%
Dividendes	0	2 215	0	0	3 757	10 377	6 620	176%
Investissements	9 204	11 523	9 055	6 277	14 629	22 486	7 856	54%
Capitaux propres	79 020	75 957	79 332	86 825	103 818	110 142	6 324	6%
Ressources stables	104 798	95 244	99 540	116 702	126 915	129 155	2 240	2%
Trésorerie nette	-12 366	-16 248	-18 398	-8 355	-15 690	-17 130	-1 440	9%

Le chiffre d'affaires 2022 progresse de 7% pour s'établir à XOF 224,421 milliards. Cette hausse observée sur l'exercice s'explique par une amélioration du prix de vente moyen en rapport avec les cours du caoutchouc sur le marché international ; les volumes vendus ayant baissé par rapport à 2021 à la suite de l'incendie de notre unité industrielle de Rapides Grah.

Le résultat de l'exercice recule cependant de XOF 4,050 milliards par rapport à 2021 et est la conséquence de la hausse des intrants de production liée à l'inflation généralisée, ainsi qu'à la pression fiscale avec la taxe sur le caoutchouc exporté.

La SAPH poursuit toutefois sa politique d'investissement avec la réhabilitation de son verger, l'amélioration de ses infrastructures sociales et le développement de son outil industriel avec notamment la construction de la nouvelle usine de Soubré qui s'est poursuivie pendant cet exercice. Ces investissements s'accroissent de XOF 6,324 milliards par rapport à 2021.

La hausse des capitaux propres et des ressources durables est la conséquence du report à nouveau d'une partie du résultat de l'exercice écoulé.

C. ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

En millions XOF						
COMPTE DE BILAN		NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	Var	% Var
LIBELLES			a	b	(a-b)	(a-b)/b
Capital	13		14 594	14 594		
Primes liées au capital social	13		233	233		
Réserves indisponibles	14		2 919	2 919		
Réserves libres	14		50 410	50 410		
Report à nouveau (+ ou -)	14		16 637	6 263	10 374	166%
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			16 701	20 750	-4 050	-20%
Provisions réglementées	15		8 649	8 649		
Emprunts et dettes financières diverses	16		16 990	21 753	-4 763	-22%
Dette de location-acquisition	16		1 841	1 224	618	50%
Provisions pour risques et charges	16		180	120	60	50%
Trésorerie nette	20		17 130	15 690	1 440	9%
TOTAL CAPITAUX DISPONIBLES			146 285	142 605	3 680	3%
Immobilisations incorporelles	3		12 885	12 844	41	0%
Immobilisations corporelles	3		174 598	161 946	12 653	8%
Immobilisations financières	4		765	327	437	134%
Avances & acomptes sur immobilisations	3		8 747	3 347	5 400	161%
Amortissements, dépréciations des immobilisations	3		-90 645	-85 769	4 876	6%
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES			106 350	92 696	13 654	15%
Matières premières	6		26 151	21 082	5 068	24%
En-cours plants	6		1 047	707	340	48%
Produits fabriqués	6		10 994	13 824	-2 831	-20%
Marchandises et autres approvisionnements	6		9 019	6 633	2 386	36%
Provisions et dépréciations sur stocks	6		-809	-711	98	14%
TOTAL STOCKS NETS			46 401	41 535	4 866	12%
Fournisseurs avances versées	17		1 183	340	843	247%
Provisions sur avances fournisseurs	17		-246	-225	20	9%
Clients	7		20 446	27 240	-6 794	-25%
Provisions sur créances clients	7		-1 546	-1 369	177	13%
Personnels débiteurs	8		296	597	-301	-50%
Etat et collectivités publiques	8		5 248	4 668	581	12%
Associétés et groupes	8					
Autres créances	8		146	121	24	-20%
Provisions sur autres créances	8		-349	-142	207	146%
Ecart de conversion - Actif	12					
TOTAL DEBITEURS			25 180	31 232	-6 052	-19%
Clients, avances reçues	7		-153	-33	120	362%
Fournisseurs d'exploitation	17		-19 709	-13 234	6 475	49%
Dettes sociales	18		-4 119	-4 096	23	1%
Dettes fiscales	18		-7 239	-5 274	1 965	37%
Autres dettes	19		-426	-221	205	93%
Ecart de conversion - Passif	12					
TOTAL CREDITEURS			-31 646	-22 858	8 788	38%
TOTAL GENERAL			146 285	142 605	3 680	3%

En millions XOF

COMPTE DE RESULTAT	(1)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU	Var	% Var
			31/12/N	31/12/N-1		
LIBELLES			a	b	(a-b)	(a-b)/b
Ventes de produits finis - caoutchoucs	+	21	212 516	191 862	20 654	11%
Ventes de marchandises - caoutchoucs	+	21	2 429	9 022	-6 593	-73%
Ventes de produits finis - autres	+	21	5 497	4 026	1 471	37%
Travaux, services vendus, autres produits	+	21	3 980	3 885	95	2%
CHIFFRE D'AFFAIRES			224 421	208 794	15 627	7%
Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	-2 491	2 577	-5 068	-197%
Production immobilisée		21	3 139	2 656	483	18%
Autres produits	+	21	1 122	237	885	373%
Transferts de charges d'exploitation	+	12	532	338	194	58%
TOTAL PRODUITS			226 723	214 602	12 121	6%
Achats de matières premières - marchandise	-	22	-1 941	-7 665	-5 724	-75%
Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	-114 838	-111 115	3 722	3%
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	5 068	3 276	-1 792	-55%
Autres achats	-	22	-26 296	-20 262	6 034	30%
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	2 386	251	-2 135	-851%
Transports	-	23	-3 292	-3 043	249	8%
Services extérieurs	-	24	-18 213	-15 884	2 329	15%
Impôts et taxes	-	25	-8 677	-2 453	6 224	254%
Autres charges	-	26	-2 147	-997	1 151	115%
VALEUR AJOUTEE			58 774	56 711	2 062	4%
Charges de personnel	-	27	-23 982	-21 313	2 669	13%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			34 791	35 398	-607	-2%
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	28	116	2	114	5927%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C&28	-8 624	-7 842	782	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION			26 283	27 558	-1 275	-5%
Revenus financiers et assimilés	+	29	8	194	-186	-96%
Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28				
Frais financiers et charges assimilées	-	29	-2 279	-2 749	-470	-17%
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28				
RESULTAT FINANCIER			-2 270	-2 555	285	11%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			24 013	25 003	-990	-4%
Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	61	14	47	336%
Autres Produits HAO	+	30	6	39	-32	-84%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	-571	-94	477	509%
Autres Charges HAO	-	30				
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES			-503	-41	-462	-1127%
Participation des travailleurs	-	30				
Impôts sur le résultat	-		-6 809	-4 212	2 597	62%
RESULTAT NET			16 701	20 750	-4 050	-20%

(1) (+/-) : Solde débiteur «(-)», solde créditeur «(+)

NOTE 3. LES INVESTISSEMENTS

En millions XOF

Rubriques Investissements bruts	2022	2021	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	12 885	12 844	41	0	0
Terrains	970	970	0	0	0
Investissements agricoles	67 295	66 833	2 165	-1 703	0
Batiments - Constructions	44 078	42 375	1 374	-959	1 287
Matériel et outillage industriel	29 488	29 307	604	-437	14
Matériel et mobilier de bureau	2 270	2 149	171	-50	0
Matériel de transport	2 097	2 559	24	-486	0
Biens pris en location-acquisition	2 874	1 664	1 210	0	0
Installation et agencement	12 646	11 492	1 215	-307	246
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	12 880	4 596	9 487	0	-1 203
Avances et acomptes s/immo. Corp.	8 747	3 347	5 745	0	-345
Prêts, cautionn. & aut. Créances	765	327	81	-13	369
Prêts au personnel					
Total des investissements bruts	196 995	178 464	22 117	-3 955	369

a. Les investissements incorporels

Les investissements incorporels sont de XOF 12,885 milliards en 2022. Ils sont constitués principalement par le logiciel de gestion SAP et un fonds commercial hérité de la fusion avec ex-SAIBE en janvier 2007, pour une valeur brute respectivement de XOF 4,236 milliards et XOF 8,649 milliards.

La SAPH a bénéficié d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement du fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2008. Ces amortissements sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2012 et sont enregistrés au passif du bilan pour un montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2022, SAPH a investi XOF 41 millions dans les immobilisations incorporelles, principalement dans une version plus récente de son ERP.

b. Les investissements corporels – non agricoles

Les investissements corporels non agricoles s'établissent à XOF 19,830 milliards à fin 2022 et représentent 63% des valeurs brutes de l'ensemble des investissements de SAPH. Ils sont majoritairement constitués de nos unités de production.

Les investissements corporels non-agricoles de 2022 sont en progression de XOF 3,743 milliards (19,830 milliards en 2022 contre 16,088 milliards en 2021). Ils ont surtout porté sur :

- La poursuite des investissements concernant la nouvelle usine de Loeth. SAPH a engagé au cours de l'exercice XOF 11,700 milliards pour la construction de l'usine de Soubré dont le démarrage est prévu pour la fin du premier trimestre 2023.

- La remise aux normes de notre unité industrielle de Rapides-Grah après l'incendie survenue en début d'année sur ce site. Les dépenses engagées s'élèvent à XOF 1,700 milliards sur cet exercice.

- Le renouvellement de notre parc roulant, l'internalisation du matériel de manutention ainsi que la mise à niveau des infrastructures sociales respectivement pour XOF 540 millions, XOF 630 millions et XOF 500 millions

c. Les investissements corporels – agricoles

Les investissements corporels agricoles sont constitués principalement de plantations d'hévéas et portent sur le renouvellement de son verger. Les investissements bruts réalisés à fin décembre 2022 représentent XOF 2,164 milliards (contre XOF 1,883 milliards en 2021), et sont axés sur l'entretien des jeunes parcelles, principalement sur nos unités agricoles de Rapides-Grah, Bongo et Bettié.

Il est à noter que les investissements agricoles font l'objet d'une dépréciation pour XOF 205 millions. Cette dépréciation porte sur 131 hectares de notre concession de Dabou à cause d'un litige foncier qui oppose la SAPH aux communautés riveraines.



d. Les amortissements

En millions XOF

Rubriques amortissements	2022	2021	Augment	Diminut	Reclas
Investissements incorporels	-4 194	-4 168	-26	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Investissements agricoles	-23 089	-23 249	-1 521	1 681	0
Batiments - Constructions	-23 519	-21 917	-2 161	559	0
Matériel et outillage industriel	-25 549	-23 519	-2 466	385	0
Matériel et mobilier de bureau	-2 015	-1 898	-159	42	0
Matériel de transport	-2 417	-2 575	-531	485	0
Biens pris en location-acquisition	-518	-132	-132		
Installation et agencement	-9 063	-8 030	-1 252	220	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours autres	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/immo. Corp.					0
Prêts, cautionn. & aut. Créances					0
Prêts, cautionn. & aut. Créances					
Total des amortissements	-90 365	-85 488	-8 248	3 372	0

La SAPH pratique le mode d'amortissement linéaire qui se fait sur la durée de vie de ses actifs immobilisés. Elle travaille avec la collaboration de ses équipes techniques à la définition d'une durée d'utilité pour toutes les acquisitions neuves.

Le cumul des amortissements s'établit à XOF 90,365 milliards à fin 2022 contre XOF 85,488 milliards ; soit une hausse nette des amortissements de XOF 4,876 milliards comparé à 2021.

Le cumul d'amortissement des actifs sortis représente XOF 3,372 milliards au cours de cet exercice et sont issues de nos plantations (renouvellement du verger) et d'actifs industriels du fait de l'incendie intervenue sur notre unité de production de Rapides-Grah.

e. Les plus ou moins-values de cession

En millions XOF

Plus ou moins value de cession	Valeur Brute	Amort Pratiqués	VNC	Prix de cessions	+/- value de cession
Investissements incorporels	0	0	0		0
Terrains	0	0	0		0
Investissements agricoles	1 703	1 681	22		-22
Batiments - Constructions	959	559	400		-400
Matériel et outillage industriel	437	385	52		-52
Matériel et mobilier de bureau	50	42	8		-8
Matériel de transport	486	485	2	61	60
Biens pris en location-acquisition			0		0
Installation et agencement	307	220	87		-87
Autres immobilisations corporelles	0	0	0		0
Immobilisations corporelles en cours autres	0	0	0		0
Avances et acomptes s/immo. Corp.	0	0	0		0
Prêts, cautionn. & aut. Créances			0		0
Prêts, cautionn. & aut. Créances			0		0
Total des plus ou moins values de cessions	3 943	3 372	571	61	-510

La moins-value de cession de XOF 510 millions constatée au cours de l'exercice 2022 est essentiellement liée à l'incendie de Rapides-Grah. L'unité industrielle a, en effet, subi d'énormes dégâts à la suite de l'incendie qui s'y est déclarée. Les actifs immobilisés sortis à cette occasion présentent une valeur nette comptable de XOF 527 millions.

NOTE 4. LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

En millions XOF

Investissements financiers	2022	2021	Augment	Diminut	Reclas
Autres créances ratt à des participat. > 1 an	12	12	0	0	0
Prêts, cautionnements et autres créances > 1 an	753	316	450	-13	
Prêts au personnel > 1 an	0	0	0	0	0
Total des investissements financiers	765	327	450	-13	0

Les investissements financiers sont constitués des participations que détient la SAPH sur le Centre National de Recherche Agronomique - CNRA pour XOF 12 millions ; des dépôts et cautionnement pour XOF 333 millions et des prêts aux planteurs villageois pour XOF 51 millions.

Au cours de cet exercice, les investissements financiers connaissent une hausse nette de XOF 68 millions dont XOF 52 millions liés aux dépôts et cautionnements. Une partie des prêts aux personnels, a été reclassée en immobilisations financières au cours de l'exercice pour XOF 369 millions.

Il est à noter que les investissements financiers font l'objet d'une dépréciation pour XOF 76 millions. Cette dépréciation porte sur les dépôts et cautionnements.

NOTE 6. LES ACTIFS STOCKES

a. Les matières premières

En millions XOF

STOCK NON USINE	2022	2021	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Valeur de la matière première - en XOF	26 151	21 082	5 068	24%	5 068
Quantités - Tonnes	48 734	36 147	12 587	35%	6 754
Prix par kilogramme	536,60	583,24	-46,64	-8%	-1 686

Le stock de matières est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production.

On note sur la fin de l'exercice un stockage supplémentaire de matières premières de 12.587 tonnes, soit 35% de plus qu'en 2021 en prévision du démarrage de notre usine de Soubré ; et un prix unitaire moyen en baisse de XOF -46,64 le kilogramme, soit -8% en rapport avec la baisse du prix moyen du Sicom.

La hausse de la valeur stock de matière première caoutchouc de XOF 5.068 millions est due principalement à l'effet du volume stocké avec un impact en valeur de XOF 6.754 millions. La baisse du prix moyen du kilogramme stocké avec un impact en valeur de XOF -1.686 millions atténue l'effet volume.

b. Les produits finis caoutchouc

En millions XOF

STOCK USINE	2022	2021	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Valeur du produit fini - en XOF	10 994	13 824	-2 831	-20%	-2 831
Quantités - Tonnes	16 431	20 037	-3 606	-18%	-2 412
Prix par kilogramme	669,06	689,95	-20,89	-3%	-419

Le stock de produits finis est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière du coût matière et des coûts internes de production.

Le stock de produits finis s'établit à 16.431 tonnes à fin 2022, soit une baisse de 3.606 tonnes par rapport à 2021. Les coûts unitaires moyens du stock sont également en baisse de -3% passant de XOF 690 le kilogramme en 2021 à XOF 669 le kilogramme en 2022.

La baisse de la valeur stock de produits finis est de XOF -2.831 millions est due principalement à l'effet des volumes stockés.

c. Les marchandises et autres approvisionnements

Le stock de plaquette ou billon de bois est valorisé au coût moyen pondéré. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production. Pour ce stock, SAPH a fait le choix de l'inventaire intermittent. En revanche, le stock de matières consommables est valorisé au coût moyen pondéré après chaque entrée et fait l'objet d'un inventaire permanent.

Les autres matières stockées incluent également le stock de plants en-cours. Au cours de cet exercice, ces stocks sont en hausse de XOF 2,726 milliards (dont XOF 340 millions de plants en-cours de production).

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 809 millions.

NOTE 7. LES CLIENTS

a. Les clients

En millions XOF				
Clients	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Clients	1 876	1 281	595	46%
Clients - Groupe	16 175	23 824	-7 649	-32%
Clients, État et Collectivités publiques	321	177	144	81%
Créances douteuses	1 359	1 342	16	1%
Clients, factures à établir	716	616	100	16%
Dépréc cptes clients - Créances douteuses	-1 546	-1 369	-177	13%
Total Clients	18 901	25 872	-6 971	-27%

Le solde net des créances clients s'établit à XOF 18,901 milliards à fin décembre 2022 contre XOF 25,872 milliards à fin 2021 ; soit une baisse nette de XOF 6,971 milliards. Cette hausse se justifie par les délais clients en baisse en 2022 comparé à 2021 (14 jours en moyenne en 2022 contre 39 en moyenne en 2021).

b. Les clients, avances reçues

Les avances reçues des clients sont de XOF 153 millions à fin 2022 contre XOF 33 millions à décembre 2021.

NOTE 8. LES AUTRES CREANCES

En millions XOF				
Autres créances	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Personnels débiteurs	296	597	-301	-50%
Etat et collectivités publiques	5 248	4 668	581	12%
Associés et groupes	0	0	0	0%
Autres créances	146	121	24	20%
Provisions pour risques à court terme	-349	-142	-207	-146%
Total autres créances	5 342	5 245	97	2%

a. Le personnel débiteur

Le personnel débiteur s'établit à XOF 296 millions à fin décembre 2022 et enregistre les avances et acomptes aux personnels.

b. Les autres créances

Les créances diverses s'établissent à XOF 146 millions à fin 2022 et sont constituées majoritairement des charges constatées d'avance.

c. L'Etat et les Collectivités Publiques

Le compte Etat et Collectivité Publique enregistre le crédit de TVA soumis à remboursement. Ce crédit fait l'objet de procédure de remboursement auprès de la Régie dédiée au remboursement des crédits de TVA. SAPH bénéficie, à cet effet, de la procédure accélérée de remboursement prévue par l'art.382 bis du CGI (code général des impôts).

Le compte Etat et collectivité publique est en hausse de XOF 581 millions au cours de cet exercice comparé à fin 2021. Il est à noter que les remboursements reçus de la Régie, au cours de l'exercice, au titre du crédit de TVA est de XOF 3,463 milliards.

d. Les provisions sur les autres créances

Les provisions pour dépréciations des créances augmentent de XOF 207 millions pour s'établir à XOF 349 millions à fin 2022. Cette hausse est due au rejet d'une partie du crédit de TVA soumis à remboursement.

NOTE 12. LES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges enregistrent principalement le transfert des avantages en nature dans les comptes du personnel. Ces transferts de charges représentent à fin 2022, XOF 532 millions.

NOTE 13. LE CAPITAL SOCIAL

En millions XOF					
Capital social	2022	2021	Hausse	Baisse	Reclas
Capital social	14 594	14 594			
Primes d'émission, de fusion, d'apport.	233	233			
TOTAL CAPITAL SOCIAL	14 827	14 827	0	0	0

Le capital social de XOF 14,594 milliards est constitué de 25.558.005 d'actions entièrement libérées d'une valeur unitaire de XOF 571.

Les actions sont réparties comme suit :

Répartition capital SAPH au 31 12 2022						
Actionnaires	Stable		Flottant		Total	
	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres	% Titres	Nbre Titres	% Titres
SIPH	7 619 775	29,81%	9 815 539	38,40%	17 435 314	68,22%
Michelin	2 527 330	9,89%	2 073 110	8,11%	4 600 440	18,00%
Autres porteurs	206 870	0,81%	3 315 381	12,97%	3 522 251	13,78%
Total	10 353 975	40,51%	15 204 030	59,49%	25 558 005	100,00%

Source Sogebourse

NOTE 14. LES RESERVES

En millions XOF					
Réserves	2022	2021	Hausse	Baisse	Reclas
Réserves indisponibles	2 919	2 919	0		
Réserves libres	50 410	50 410	0		
Report à nouveau (+ ou -)	16 637	6 263	10 374		
TOTAL RESERVES	69 966	59 592	10 374	0	0

Les réserves indisponibles sont dotées dans la limite de 10% du résultat distribuable ; elles cessent d'être obligatoires lorsque le montant des réserves atteint 20% du capital social. SAPH a atteint cette limite et ne dote plus cette réserve.

A l'issu de l'AGO des actionnaires du 13 juin 2022, il a été décidé de porter dans la rubrique « report à nouveau » le bénéfice non distribué de XOF 10,374 milliards de l'exercice 2021 ; portant ainsi les « reports à nouveau » à XOF 16,637 milliards.

NOTE 15. LES PROVISIONS REGLEMENTÉES

Les provisions règlementées sont la conséquence d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement d'un fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008.

Ce goodwill est hérité de la fusion avec ex-SAIBE en janvier 2007 pour une valeur de XOF 8.649 millions ; il est enregistré dans les actifs immobilisés de la SAPH.

NOTE 16. DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILÉES

a. Les dettes financières

En millions XOF					
Rubriques dettes financières	2022	2021	Hausse	Baisse	Reclas
CMT 10 milliards XOF	0	1 000		1 000	
CMT 7 milliards XOF	3 379	4 902		1 523	
Autre emprunt - Group	13 520	15 743		2 223	
Emprunt équivalent de crédit-bail	1 841	1 224	1 193	575	
Cautionnements reçus	3		3		
Intérêts courus	88	108		20	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	18 832	22 977	1 196	5 341	0

SAPH a contracté des emprunts qui se présentent comme suit à fin décembre 2022 :

i. Un emprunt de 30 milliards

Contracté à partir de 2015 auprès d'ECOBANK CI, SIB et BIAO pour une période de sept années avec un différé de 24 mois. Les garanties données sont consignées dans une convention de gage portant sur les actifs industriels de la société et le respect de normes financières :

- Le ratio « dette nette/EBE » qui doit être inférieur ou égal à 4.
- Le ratio de « couverture du service de la dette » qui doit être supérieur ou égal à 1,25.

Le remboursement de 1 milliard intervenu au cours de cet exercice solde définitivement cet emprunt ainsi que les garanties qui y étaient liées.

ii. Un emprunt de 7 milliards

Acquis en fin d'année 2019 auprès de la BNI pour une période de soixante mois avec un différé de 6 mois. Le prêt est destiné au refinancement des investissements de SAPH. Les garanties portent sur les gages donnés sur les matériels acquis à hauteur de Sept milliards et une délégation d'assurance multirisque professionnelle sur le matériel à gager.

Concernant ce prêt de XOF 7.000 millions, SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 1,523 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 3,379 milliards à fin décembre 2022.

iii. Un emprunt de 24 millions d'euros (XOF 15,743 milliards)

Contracté en novembre 2020 auprès de SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) pour une période de dix ans, cet emprunt a servi au financement de la construction de la nouvelle usine de traitement de caoutchouc naturel, et au financement des investissements Agro-Industriels ou autres dépenses d'investissements.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 2,223 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 13,520 milliards à fin décembre 2022.

iv. Ouverture d'une ligne de financement par crédit-bail

Négociée auprès de la SIB pour le financement du matériel roulant, une ligne de crédit de XOF 1 milliards par an a été ouverte pour SAPH. La durée du crédit est de 36 mois ou 60 mois en fonction du type du matériel roulant financé. L'encours à fin décembre 2022 s'élève à XOF 1.841 millions.

v. Échéance des emprunts

Les échéances des emprunts sont de XOF 4,683 milliards et de XOF 12,605 milliards respectivement sur les exercices 2023 et sur les cinq prochains exercices à partir de 2024.

En millions XOF

Rubriques dettes financières	2021	Année [0 - 1[Année [1 - 5[Année [5 - 10[
CMT 7 milliards XOF	3 379	1 631	1 747	
Autre emprunt - Group	13 520	2 223	9 754	1 543
Emprunt équivalent de crédit-bail	1 841	741	1 100	
Autre dettes financières	91	88	3	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	18 832	4 683	12 605	1 543

b. Les provisions pour risques

En millions XOF

Rubriques provisions	2022	2021	Hausse	Baisse	Reclas
Provisions pour litige	180	120	175	114	
Provisions pour impôts	0	0	0	0	
TOTAL DES PROVISIONS	180	120	175	114	

Les provisions s'établissent à XOF 180 millions à fin 2022 et sont constituées des litiges sociaux pour XOF 26 millions et des contentieux nés de l'incendie de Rapides Grah au cours de l'exercice pour XOF 156 millions.

c. Les engagements retraites et avantages assimilés

SAPH a souscrit aux actifs de régimes de retraite auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ CI. Il s'agit d'un contrat de gestion du fonds collectif des indemnités de fin de carrière. Ce fonds collectif est alimenté par les cotisations versées annuellement par l'entreprise (provision pour IFC) et les produits financiers générés par ledit fonds (intérêt et participation bénéficiaires). En cas de départ à la retraite ou de licenciement collectif, Allianz verse à l'entreprise le montant à verser aux salariés.

Le montant des engagements retraite de XOF 3,272 milliards à fin 2021, a été porté à XOF 3,611 milliards à fin décembre 2022.

NOTE 17. LES FOURNISSEURS D'EXPLOITATIONS

En millions XOF

Fournisseurs	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Fournisseur Hors Groupe	5 919	5 161	758	15%
Fournisseurs Plantations PV	3 510	2 624	886	34%
Fournisseurs Groupe	2 397	1 094	1 303	119%
Fournisseurs, Factures non parvenues	7 874	4 337	3 537	82%
Fournisseurs, retenues de garantie	8	18	-9	-53%
Total fournisseurs	19 709	13 234	6 475	49%

Le poste fournisseurs d'exploitation connaît une progression de XOF 6,475 milliards pour s'établir à XOF 19,709 milliards à fin décembre 2022. Cette hausse résulte de deux facteurs : Les difficultés de transfert des sommes dues aux fournisseurs étrangers liées à la réglementation sur le commerce extérieur d'une part et aux provisions prises sur les factures non parvenues à fin 2022 pour le respect du principe de séparation des exercices.

Ces facteurs dégradent quelque peu nos délais fournisseurs qui passent à 42 jours à fin 2022 contre 30 jours en 2021. Le délai de nos fournisseurs de matière première reste toutefois stable sur les deux exercices.

NOTE 18. LES DETTES SOCIALES ET FISCALES

a. Les dettes sociales

Les dettes sociales s'établissent à XOF 4,119 milliards à fin décembre 2022 et sont constituées principalement des provisions pour congé et des provisions pour gratification.

b. Les dettes fiscales

La variation de la dette fiscale en hausse de XOF 1,965 milliards en 2022 comparé à décembre 2021 est liée principalement à l'impôt sur le bénéfice également en hausse sur l'exercice.

NOTE 19. LES AUTRES DETTES

Les autres dettes s'établissent à fin 2022 à XOF 426 millions et enregistrent les dividendes à payer et des opérations en cours de traitement.

NOTE 20. LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En millions XOF

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

LIBELLES		EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	- 15 690	- 8 355
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		25 519	28 570
- Variation des stocks		- 4 866	- 6 054
- Variation des créances		6 052	- 7 071
+ Variation du passif circulant (1)		8 788	2 422
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	B	35 493	17 868
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 41	- 1
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 21 995	- 14 610
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 450	- 19
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		61	14
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		13	55
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	C	- 22 412	- 14 561
Flux de trésorerie disponible		13 081	3 307
+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
- Dividendes versés		- 10 377	- 3 757
+ Emprunts		1 196	897
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		- 5 341	- 7 781
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	F	- 14 521	- 10 642
RESULTAT D'EXPLOITATION	G	- 1 440	- 7 335
Trésorerie nette au 31 décembre 2022 Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	H	- 17 130	- 15 690

L'activité génère une capacité d'autofinancement globale (CAFG) de XOF 25,519 milliards en baisse par rapport à 2021 (XOF 28,570 milliards). La dégradation de la capacité d'autofinancement globale est la conséquence de la baisse du résultat net dégagé au cours de l'exercice dans un contexte d'inflation généralisée et de pression fiscale.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle reste toutefois élevé comparé à 2021 avec la baisse du BFR. Cette variation positive du BFR est principalement induite par une amélioration des délais de rotations des créances (Cf. Note 7&8).

Le flux de trésorerie disponible après financement des investissements (XOF 22,412 milliards en 2022 contre XOF 14,561 milliards en 2021) est de XOF 13,081 milliards ; insuffisant pour faire face aux dépenses de financements (dividendes et remboursements des emprunts). SAPH a donc eu recours à un concours supplémentaire, notamment par l'utilisation des lignes de crédit pour équilibrer ses dépenses.

La situation de trésorerie à fin décembre s'en trouve donc quelque peu dégradée, passant d'un solde d'ouverture négatif de XOF 15,690 milliards à un solde de clôture négatif de XOF 17,130 milliards.

Variation des crédits court-terme

En millions XOF

Crédits spots	Taux Var/Fixe	Ouverture 2021	Clôture 2022	Variation
SGBCI	Fixe	4 500	4 500	0
SIB	Fixe	0	2 500	2 500
BACI	Fixe	2 000	2 000	0
BOA	Fixe	2 000	3 000	1 000
BICICI	Fixe	3 000	3 000	0
ECOBANK	Fixe	3 000	5 000	2 000
NSIA BANQUE	Fixe	0	0	0
STANDARD CHARTERED	Fixe	3 000	1 000	-2 000
BNI	Fixe	1 000	2 000	1 000
Total crédits spots		18 500	23 000	4 500

Les crédits spots progressent de XOF 4,500 milliards par rapport à 2021.

NOTE 21. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

1. Ventes et Chiffre d'Affaires

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Produits du caoutchouc PF	212 516	191 862	20 654	11%
Produits du caoutchouc FDT	2 429	9 022	-6 593	-73%
Produits de palmiers	4 572	3 119	1 453	47%
Autres produits agricoles (bois, plants, pièges)	925	907	18	2%
Articles magasins	456	411	45	11%
Prestations	3 524	3 474	50	1%
Total chiffres d'affaires	224 421	208 794	15 627	7%

a. Chiffre d'affaires caoutchouc

En millions XOF

CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUCS	2022	2021	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Chiffre d'affaires - millions XOF	214 944	200 883	14 061	7%	14 061
Quantités vendues - Tonnes	228 348	241 823	-13 475	-6%	-12 684
Prix vente / kg	941	831	111	13%	26 745

Le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève à XOF 214,944 milliards soit une progression de XOF 14,061 milliards (+7%) par rapport à celui de 2021.

Cette forte hausse du chiffre d'affaires est principalement liée au prix moyen de vente en hausse de 13% comparé à 2021. L'effet prix représente XOF 26,745 milliards de la variation du chiffre d'affaires. Quant aux volumes vendus, ils baissent de 13.475 tonnes et sont la conséquence de l'arrêt de l'usine de Rapides-Grah à cause de l'incendie ; et de la réduction des ventes de fond de tasse sur 2022 (-11.758 tonnes). L'effet volume représente XOF -12,684 milliards de la variation du chiffre d'affaires.

b. Ventes des autres produits finis (palmier et bois)

Le chiffre d'affaires des autres produits finis agricoles connaît une hausse de XOF 1,471 milliards. Il est principalement porté par la vente de CPO.

SAPH a en effet conclu au cours du premier trimestre 2022, un contrat de sous-traitance pour la transformation de sa production de régime de palme en huile (CPO) avec la société PALMCI. Cette hausse du chiffre d'affaires CPO correspond à une augmentation de la production d'huile de palme (6.932 tonnes en 2022 contre 4.865 tonnes en 2021) liée à l'accroissement du volume de régimes transformés et par une amélioration du taux d'extraction (23% en 2022 contre 22% en 2021).

Notons toutefois que la filière huile de palme en Côte d'Ivoire n'a pas profité de l'embellie des cours de l'huile de palme observée sur le marché international, à cause de la décision du Conseil Hévéa de plafonner les prix d'achat de l'huile de palme brut à XOF 620.000 la tonne. La moyenne des cours sur le marché international était de XOF 852.000 la tonne en 2022 contre XOF 672.000 la tonne en 2021.

c. Les travaux, services vendus et autres produits

Les travaux et services vendus enregistrent les prestations d'encadrements aux planteurs privés et au FIRCA ; les formations et les prestations diverses. Ils progressent très peu au cours de cette année.

2. LA PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée enregistre le transfert des travaux de production d'immobilisation agricole et de production non-agricole.

La hausse de XOF 483 millions observée au cours de cette année s'explique par une hausse de la

production immobilisée agricole et une hausse des productions immobilisées non agricoles au cours de l'exercice.

Il est à noter que les productions immobilisées sont constituées en partie par des charges d'intérêt capitalisées. Elles représentent au cours de cet exercice XOF 1,281 milliards, en hausse de XOF 152 millions comparé à 2021.

3. LES AUTRES PRODUITS

Cette rubrique enregistre au cours de cet exercice XOF 1,122 milliards constituée principalement d'avance reçue sur les indemnités d'assurance pour XOF 1 milliard relativement à l'incendie de Rapides-Grah.

NOTE 22. LES ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES

a. Achat de caoutchouc

En millions XOF

ACHATS DE CAOUTCHOUC PV	2022	2021	Variation Valeur	Variation %	Effet Prix/Qté
Achat PV - millions XOF	116 778	118 780	-2 002	-2%	-2 002
Quantités achetées - Tonnes	202 047	211 842	-9 795	-5%	-5 661
Prix d'achat par kilogramme	578	561	17	3%	3 660

Les achats de caoutchouc aux planteurs villageois baissent de XOF 2,002 milliards en 2022 pour s'établir à XOF 116,778 milliards à fin décembre.

Cette variation découle principalement de l'effet des volumes achetés (-9.795 tonnes) avec un impact en valeur de XOF -5,661 milliards. L'effet du prix moyen d'achat avec un impact positif de XOF 3,660 milliards sur la variation ne permet pas de résorber l'effet volume.

Notons que cette baisse des volumes d'achat est en ligne avec nos capacités d'usinage sur l'exercice (incendie de Rapides-Grah et réduction des exportations de fond de tasse).

b. Les autres achats

Les autres achats augmentent de XOF 6,034 milliards par rapport à décembre 2021 et s'expliquent principalement par :

- La hausse des fournitures magasins de XOF 1,164 milliards due aux consommations de pièces de rechanges pour les travaux de maintenance/révisions de nos unités de production. ???
- Les hausses observées sur les emballages de XOF 1,348 milliards sont principalement liées à la hausse des prix sur le marché. Une partie de cette variation est liée également à la hausse de la consommation des palettes.
- La hausse des achats de matières consommables de XOF 2,516 milliards en relation avec la hausse du prix observée sur le marché (acides phosphoriques, SHA et intrants agricoles). Notons que

contrairement aux intrants agricoles dont les volumes ont également progressé, l'acide phosphorique a connu une baisse de consommation au cours de l'exercice 2022 à la suite de l'arrêt de l'usine de Rapides-Grah.

■ La hausse des matières combustibles de XOF 540 millions en 2022 liée essentiellement à l'augmentation des dépenses de gaz butane due à la hausse des prix observés sur l'exercice, notamment ceux du gaz butane ; malgré une baisse de la consommation sur la période en phase avec la baisse de la production usinée.

NOTE 23. LES TRANSPORTS

En millions XOF

Transports	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Transports sur ventes	186	392	-207	-53%
Transports du Personnel	8	0	8	2457%
Transports de plis	9	6	3	50%
Autres - transports	3 090	2 645	446	17%
TOTAL	3 292	3 043	249	8%

Les frais de transport augmentent de XOF 249 millions par rapport à décembre 2021 et s'expliquent principalement par une hausse des dépenses de transferts inter-sites. Ces transferts inter-sites se font généralement pour l'acheminement des matières premières des centres de collecte vers les unités de production ou d'une unité de production à une autre.

Notons que la baisse des transports sur ventes découlent de la prise en charge d'une partie des frais de transport par le client sur 2022.

NOTE 24. LES SERVICES EXTERIEURS

a. Services extérieurs

En millions XOF

Services extérieurs	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Sous traitance Générale	2 660	2 172	489	23%
Locations et charges locatives	1 202	1 195	7	1%
Redevances Crédit-bail et contrats assimilés	232	185	47	25%
Entretien et réparations	2 454	2 168	286	13%
Assurances	251	238	13	6%
Études et recherches	7	1	6	934%
Publicité, publications, relations publiques	277	236	41	17%
Télécommunications	240	288	-49	-17%
TOTAL	7 322	6 482	841	13%

Les services extérieurs sont en hausse de XOF 841 millions et sont et proviennent essentiellement de l'activité de sous-traitance de la transformation de graine de palme en huile de palme brute et de l'entretien des plantations.

Le reste de la variation, XOF 286 millions, provient de la hausse des travaux de maintenance des logements pour le personnel logé sur les unités de production.

b. Autres services extérieurs

En millions XOF

Autres services extérieurs	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Frais bancaires	494	335	158	47%
Rémunérations d'intermédiaires et conseils	7 611	6 845	765	11%
Frais de Formation du personnel	762	536	227	42%
Redevances pr brevets, licences, cssions, drt sim.	206	179	27	15%
Cotisations	28	24	5	20%
Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	0	39	-39	-100%
Autres charges externes	1 789	1 443	346	24%
TOTAL	10 891	9 402	1 489	16%

Les autres services extérieurs augmentent de XOF 1,489 milliards et se traduisent par :

- Les frais bancaires en hausse de XOF 158 millions, liés à l'activité et au paiement des dividendes au cours de l'exercice
- La rémunération des intermédiaires et conseils qui progressent de XOF 765 millions et s'expliquent principalement par la rémunération des transitaires. Les difficultés d'embarquements au cours de l'exercice génèrent des coûts supplémentaires de stockages dans les magasins extérieurs et de prestacking des conteneurs vides respectivement de XOF 290 millions et de XOF 470 millions ;
- La hausse des frais de formation sur 2022 de XOF 227 millions traduit la politique de formation continue de la société à l'endroit de son personnel.
- Les autres charges externes progressent de XOF 346 millions sur 2022. Elles sont principalement constituées de la hausse des frais de mission en lien avec les travaux de définition de la solution pour la migration vers la dernière version du système de gestion.

NOTE 25. LES IMPOTS ET TAXES

En millions XOF

Impôts et Taxes	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Impôts fonciers et taxes annexes	705	649	57	9%
Patentes, licences et taxes annexes	508	351	157	45%
Taxes sur appointements et salaires	751	468	283	61%
Taxes d'apprentissage	81	71	10	14%
Formation professionnelle continue	125	107	18	17%
Autres impôts et taxes directs	6 155	667	5 488	823%
Droits d'enregistrement	25	29	-4	-15%
Amendes pénales et fiscales	254	3	251	7926%
Autres impôts et taxes	73	108	-35	-33%
TOTAL	8 677	2 453	6 224	254%

Les impôts et taxes sont connaissent une forte progression de XOF 6,224 milliards au cours de cet exercice et s'explique par :

- L'impôt foncier et la contribution des patentes qui progressent de XOF 57 millions en rapport avec les investissements réalisés au cours de l'exercice 2021.
- Les impôts sur salaires (ITS, taxes d'apprentissage et formation continue) en hausse de XOF 157 millions en lien avec la progression de la masse salariale. Notons que XOF 31 millions de cette variation correspondent à un ajustement sur les ITS à la suite de la vérification générale de comptabilité dont les conclusions sont intervenues en 2022.
- La hausse des autres impôts et taxes directes de XOF 5,488 milliards est principalement liée à la taxe sur les exportations de caoutchouc. Cette taxe est due sur toutes exportations de caoutchouc (transformé ou pas) au taux de 1,5% en référence au Sicom moyen (M-1).
- La hausse des autres amendes et pénalités découlent des conclusions de la vérification générale de la comptabilité dont les conclusions sont intervenues au cours de l'exercice 2022.

NOTE 26. LES CHARGES ET PERTES DIVERSES

Les charges et pertes diverses augmentent en 2022 de XOF 1,151 milliards par rapport à 2021. Cette hausse résulte principalement des ajustements opérés à la suite du contrôle fiscal sur ce compte pour XOF 878 millions en 2022.

Le reste de la variation provient des provisions constatées au cours de l'exercice sur les comptes d'actifs.

NOTE 27. LES CHARGES DE PERSONNEL

En millions XOF

Charges du personnel	2022	2021	Variation Valeur	Variation %
Rémunération du personnel	20 793	18 531	2 262	12%
Charges sociales	2 039	1 833	206	11%
Autres charges sociales	1 150	949	201	21%
TOTAL	23 982	21 313	2 669	13%

Les rémunérations du personnel sont en hausse de XOF 2,262 milliards au cours de cet exercice comparé à 2021. Cette hausse de la masse salariale est en rapport avec la hausse des effectifs (+492 dont 473 de la catégorie des employés et ouvriers) entre les deux périodes. L'impact de l'effectif sur la masse salariale est de XOF 1,633 milliards. Le reste de la variation est dû à la hausse du salaire moyen mensuel qui évolue de 3% par rapport à 2021 (XOF 276.576 en 2022 contre XOF 267.489 en 2021).

NOTE 28. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de XOF 782 millions et s'expliquent principalement par :

- Les dotations aux amortissements des biens corporels qui augmentent de XOF 614 millions, essentiellement en rapport avec l'amortissement de l'outil de production.
- Les dotations aux provisions d'exploitation progressent de XOF 169 millions, et enregistrent des provisions sur des matériels pris en location touchés par l'incendie.

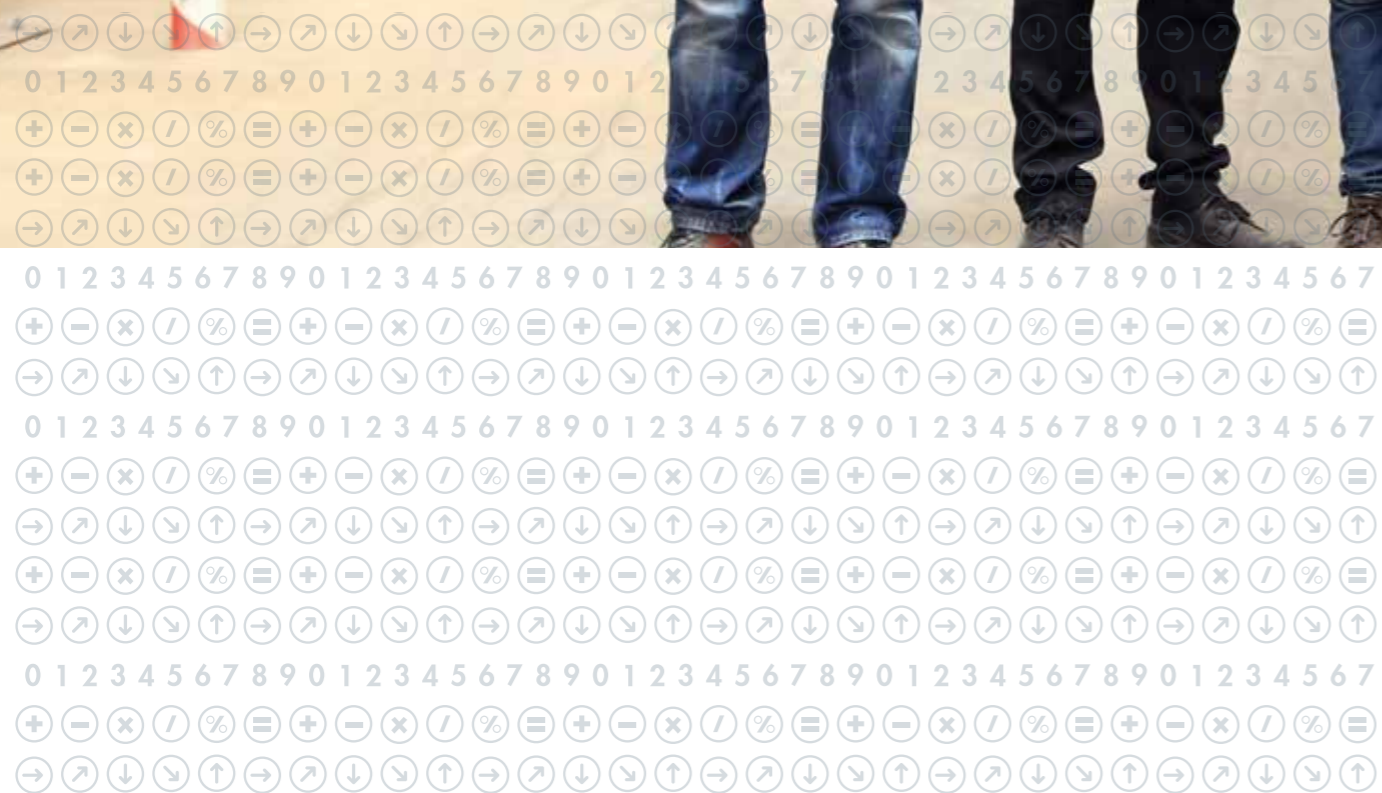
NOTE 29. LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'améliore de XPF 285 millions entre 2022 et 2021 et résulte de la baisse conjuguée des intérêts sur le moyen et long terme ; ainsi que sur le court-terme au cours de cet exercice.





ETATS FINANCIERS IFRS SAPH AU 31-12-22



D. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE IFRS

I. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPÉRÉS PAR RAPPORT AUX COMPTES SYSCOHADA

Pour les besoins du passage en IFRS, les comptes 2022 ont été présentés selon le format IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

Au titre de la norme IAS 1, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées ;

La production immobilisée est ainsi reclassée en charges externes ou en charges financières (intérêts activés) et les transferts de charges reclassés en charges externes.

Au titre de la norme IAS 2, l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la matière première est reclassé en résultat et l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la production agricole est reclassé en résultat.

Au titre de la norme IAS 12, Selon cette norme, des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

Au titre de la norme IAS 37, l'amortissement dérogatoire du fonds commercial de l'ex-SAIBE ne répondant pas aux critères de provisions et de dépréciations au sens de la norme est reclassé en bilan dans les réserves.

Au titre de la norme IAS 41, Les actifs biologiques de Bettié (ex-SAIBE) ont été réévalués et l'écart d'évaluation est reclassé en réserves. Toujours au titre de cette norme, les actifs biologiques (plants ou pépinières) contenus dans les stocks sont reclassés dans le résultat.

Au titre de la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition provenant de l'opération de regroupement avec ex-SAIBE de Bettié au début de l'exercice 2007 est reclassé dans les réserves.

Au titre de la norme IFRS 9, les avances et autres créances à long terme ont été réévaluées au coût amorti par actualisation au taux effectif de 9,45%. Les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

II. RÉCONCILIATIONS SYSCOHADA/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les impacts reconnus aux états financiers suite à la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2022 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :



En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2022

ACTIFS	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
Immobilisations incorporelles	8 690 546						- 8 649 304			41 242
Ecart d'acquisition							6 107 616			6 107 616
Immobilisations corporelles	52 969 618								- 1 686 474	51 283 144
Droits d'usage des immobilisations louées	-								4 339 451	4 339 451
Actifs biologiques	44 001 067					813 743				44 814 809
Actifs financiers non courants	688 685							128 661		817 346
Impot différé actif				-						-
Actifs non courants	106 349 916	-	-	-	-	813 743	- 2 541 688	128 661	2 652 976	107 403 607
Stocks	46 400 962		- 586 704			- 806 881				45 007 376
Créances Clients	18 900 545									18 900 545
Autres actifs courants	6 279 281							1 734 824		8 014 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 958 927									5 958 927
Actifs courants	77 539 715	-	- 586 704	-	-	- 806 881	-	1 734 824	-	77 880 953
Total Actif	183 889 630	-	- 586 704	-	-	6 862	- 2 541 688	1 863 484	2 652 976	185 284 560



En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2022

PASSIFS	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 37 Provisions, Passifs et actifs éventuels	IAS 41 Actif biologique	IFRS 3 Regroup. d'entreprises	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
Capitaux propres	101 493 167	-	- 586 704	- 3 211 367	8 649 304	6 862	- 2 541 688	2 152 621	- 296 412	105 665 783
Capital social	14 593 621									14 593 621
Reserves	70 198 935	-	2 903 851	- 3 586 455	8 649 304	221 385	- 2 541 688	1 719 402	- 189 566	77 375 170
Resultat	16 700 611		- 3 490 556	375 088		- 214 523		433 219	- 106 846	13 696 993
Emprunt long terme	16 990 479	- 3 966 660						- 289 136		12 734 683
Passifs locatifs	1 841 433	- 185 267							2 680 992	4 337 158
Provision	8 829 760				- 8 649 304					180 456
Autres passifs financiers										-
Impot différé passif				3 211 367						3 211 367
Passifs non courants	129 154 840	- 4 151 927	- 586 704	-	-	6 862	- 2 541 688	1 863 484	2 384 580	126 129 447
Concours bancaires	23 088 744									23 088 744
Emprunt part court terme		3 966 660								3 966 660
Passif de location à court terme		185 267							268 396	453 663
Fournisseurs et autres créditeurs	19 708 517									19 708 517
Autres passifs courants	11 937 529									11 937 529
Passifs courants	54 734 791	4 151 927	-	-	-	-	-	-	268 396	59 155 114
Total Passif	183 889 630	-	- 586 704	-	-	6 862	- 2 541 688	1 863 484	2 652 976	185 284 560

En millions XOF

PASSAGE COMPTE DE RESULTAT IFRS - 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT	31.12.2022 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 2 Stock	IAS 12 Impot sur le résultat	IAS 41 Actif biologique	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2022 IFRS
Chiffre d'affaires	224 421 229							224 421 229
Achats consommés	- 138 110 998		- 3 490 556					- 141 601 554
Marge brute	86 310 231	-	- 3 490 556	-	-	-	-	82 819 675
Charges de personnel	- 23 982 206							- 23 982 206
Charges externes	- 21 505 659						382 124	- 21 123 535
Impôts et taxes	- 8 676 938							- 8 676 938
Dotations aux amortissements et Provisions	- 8 623 779				- 214 523		- 301 181	- 9 139 484
Reprises provisions	115 668							115 668
Autres produits d'exploitation	1 653 648							1 653 648
Autres charges d'exploitation	- 2 147 224	1 770 623						- 376 601
Résultat opérationnel courant	23 143 741	1 770 623	- 3 490 556	-	- 214 523	-	80 943	21 290 229
Autres produits opérationnels	3 207 024	- 3 139 496						67 528
Autres charges opérationnels	- 570 907							- 570 907
Résultat opérationnel	25 779 858	- 1 368 872	- 3 490 556	-	- 214 523	-	80 943	20 786 850
Charge d'intérêt des passifs locatifs							- 187 789	- 187 789
Charge financières	- 2 278 572	1 368 872				433 219		- 476 481
Autres produits financiers	8 155							8 155
Autres charges financières								-
Coût de l'endettement financier net	- 2 270 417	1 368 872	-	-	-	433 219	- 187 789	- 656 115
Résultat avant impot	23 509 441	-	- 3 490 556	-	- 214 523	433 219	- 106 846	20 130 734
Charge/produit d'impôt sur les sociétés	- 6 808 830			375 088				- 6 433 742
Résultat net	16 700 611	-	- 3 490 556	375 088	- 214 523	433 219	- 106 846	13 696 993

III. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2022

1. Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2022.

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2022

ACTIFS	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Immobilisations incorporelles	Note 4	41 242	26 511
Ecart d'acquisition	Note 5	6 107 616	6 107 616
Immobilisations corporelles	Note 6	51 283 144	39 038 019
Droits d'usage des immobilisations louées	Note 7	4 339 451	3 778 079
Actifs biologiques plantes productrices	Note 8	44 814 809	44 306 689
Actifs financiers non courants	Note 9	817 346	275 873
Impot différé actif		-	262 358
Actifs non courants		107 403 607	93 795 145
Stocks	Note 10	45 007 376	43 938 149
Créances Clients	Note 11	18 900 545	25 871 624
Autres actifs courants	Note 12	8 014 105	5 360 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13	5 958 927	2 826 842
Actifs courants		77 880 953	77 996 633
Total Actif		185 284 560	171 791 777

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2022

PASSIFS	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Capitaux propres		105 665 783	99 983 963
Capital social	Note 14	14 593 621	14 593 621
Reserves	Note 15	77 375 170	64 183 942
Resultat		13 696 993	21 206 399
Emprunt long terme	Note 16	12 734 683	19 435 975
Passifs locatifs	Note 18	4 337 158	3 667 055
Provision		180 456	119 956
Autres passifs financiers		-	-
Impot différé passif	Note 22	3 211 367	3 425 934
Passifs non courants		126 129 447	126 632 884
Concours bancaires	Note 18	23 088 744	18 516 594
Emprunt part court terme	Note 16	3 966 660	2 475 567
Passif de location à court terme	Note 19	453 663	303 588
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 21	19 708 517	13 233 663
Autres passifs courants	Note 21	11 937 529	10 629 482
Passifs courants		59 155 114	45 158 893
Total Passif		185 284 560	171 791 777



2. Compte de résultat

En millions XOF

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Chiffre d'affaires	Note 23	224 421 229	208 794 461
Achats consommés	Note 24	- 141 601 554	- 131 928 805
Marge brute		82 819 675	76 865 656
Charges de personnel	Note 25	- 23 982 206	- 21 312 920
Charges externes	Note 26	- 21 123 535	- 18 593 675
Impôts et taxes	Note 27	- 8 676 938	- 2 452 772
Dotations aux amortissements et Provisions	Note 28	- 9 139 484	- 8 264 402
Reprises provisions	Note 33	115 668	1 919
Autres produits d'exploitation	Note 34	1 653 648	574 687
Autres charges d'exploitation	Note 29	- 376 601	- 996 515
Résultat opérationnel courant		21 290 229	25 821 978
Autres produits opérationnels		67 528	2 708 717
Autres charges opérationnels	Note 30	- 570 907	- 93 701
Résultat opérationnel		20 786 850	28 436 995
Charge d'intérêt des passifs locatifs	Note 31	- 187 789	-
Charge financières	Note 31	- 476 481	- 2 968 137
Autres produits financiers	Note 31	8 155	193 891
Autres charges financières	Note 31	-	-
Coût de l'endettement financier net		- 656 115	- 2 774 246
Résultat avant impôt		20 130 734	25 662 748
Charge/produit d'impôt sur les sociétés	Note 32	- 6 433 742	- 4 456 349
Résultat net		13 696 993	21 206 399

Compte de résultat par action

En millions XOF

RESULTAT PAR ACTION		31-déc-22	31-déc-21
Dilué		0,536	0,830
Non dilué		0,536	0,830

3. État du résultat global

En millions XOF

ETAT DU RESULTAT GLOBAL		31-déc-22	31-déc-21
Résultat net de la période		13 696 993	21 206 399
I. Éléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:			
Variation de juste valeur des instruments de couverture		- 2 784 257	- 1 595 804
Effet d'impôt		696 064	398 951
	Sous-total I	- 2 088 193	- 1 196 853
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt		11 608 800	20 009 547

4. Tableau des flux de trésorerie

En millions XOF

LIBELLES	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Resultat net		13 696 993	21 206 399
Elimination des amortissement et provisions		8 522 950	7 954 271
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste de valeur)		- 433 219	20 222
Elimination des plus ou moins values de cession		509 686	79 654
Elimination variation impôts différés		- 375 088	244 843
Total marge brute autofinancement		21 921 323	29 505 389
Incidence de la variation des stocks et en cours	Note 35	- 1 374 971	- 7 062 789
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	Note 35	6 051 815	- 7 070 900
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés	Note 35	8 788 171	2 422 348
Flux net généré par (affecté à) l'activité		35 386 337	17 794 048
Acquisition d'immobilisations		- 22 485 935	- 14 629 480
Cession d'immobilisations		73 928	68 547
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		- 22 412 007	- 14 560 934
Dividendes versés		- 10 376 550	- 3 757 027
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		- 5 230 624	- 7 723 593
Variation nette des concours bancaires		1 192 778	912 596
Total flux net provenant du (affecté au) Financement		- 14 414 395	- 10 568 024
Variation de Trésorerie	Note 35	- 1 440 065	- 7 334 909
Trésorerie d'ouverture	Note 35	- 15 689 752	- 8 354 843
Trésorerie de clôture	Note 35	- 17 129 817	- 15 689 752

3. Tableau de variation des capitaux propres

En millions XOF

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2021	14 593 621	61 009 277	8 401 729	84 004 627
Affectation du résultat 2020		4 644 702	- 4 644 702	0
Distribution de dividendes			- 3 757 027	- 3 757 027
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme				0
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		- 1 595 804		- 1 595 804
Correction d'erreur		125 766		125 766
Résultat 2021			21 206 400	21 206 400
Capitaux propres au 31 décembre 2021	14 593 621	64 183 941	21 206 400	99 983 963
Capitaux propres au 1er janvier 2022	14 593 621	64 183 941	21 206 400	99 983 963
Affectation du résultat 2021		10 829 850	- 10 829 850	0
Distribution de dividendes			- 10 376 550	- 10 376 550
Affectation de la variation entre résultat SYSCOADA et IFRS				0
Juste valeur instrument couverture vente à terme		2 784 257		2 784 257
Impôt différé sur instrument couverture vente à terme		- 422 879		- 422 879
Résultat 2021			13 696 993	13 696 993
Capitaux propres au 31 décembre 2022	14 593 621	77 375 169	13 696 993	105 665 783

En millions XOF

RAPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES IFRS/SYCOHADA	31-déc-22	31-déc-21
Capitaux propres SYCOHADA	101 493 167	95 169 106
Impôt - IAS 12	- 3 211 367	- 3 163 576
Provisions, actifs & passifs éventuels - IAS 37	8 649 304	8 649 304
Stock - IAS 2	- 586 704	2 903 851
Actif biologique IAS 41	6 862	221 385
Regroupement d'entreprise - IFRS 3	- 2 541 688	- 2 541 688
Instrument financier - IFRS 9	2 152 621	- 1 064 855
Contrat de location - IFRS 16	- 296 412	- 189 566
Capitaux propres IFRS	105 665 783	99 983 963



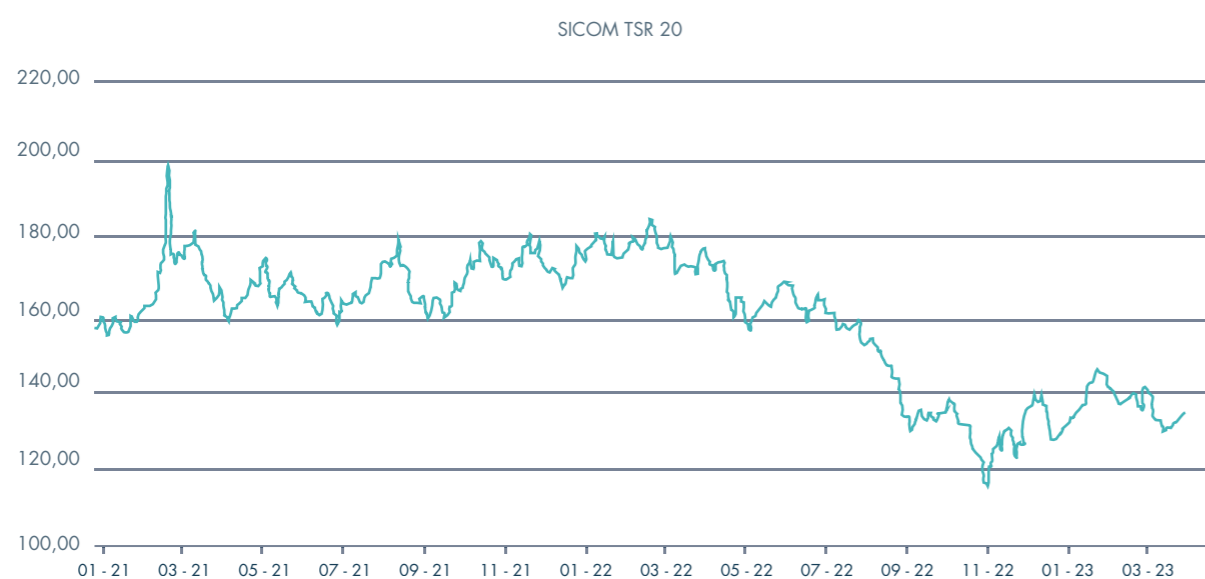
E. PERSPECTIVES 2023

1. Évolution du SICOM 20

Les cours se sont repris jusqu'à fin janvier 2023 revenant à USD 1,50 de manière assez spéculative car la demande restait faible et seule la Chine a su tirer les marchés des matières premières vers le haut grâce à de bonnes prévisions de croissance.

La nouvelle érosion des prix sur les mois de mars et avril 2023 traduit la frilosité des acheteurs (principalement des pneumatiquiers) face à l'absence de prévision optimiste à court terme.

La moyenne 2022 s'établit à USD 1,54 le kilogramme en recul de -8% par rapport à la moyenne 2021 (USD 1,67 le kilogramme) ; et celle du 1er trimestre 2023 à USD 1,371 le kilogramme.



2. Marché³

On observe la poursuite du conflit en Ukraine, la tension Sino-Américaine croissante, le maintien d'un fort niveau d'inflation avec une hausse des taux d'intérêt en résultant, ainsi qu'un marché du caoutchouc peu dynamique sur l'ensemble des zones de consommation.

Même si les fondamentaux continuent à s'améliorer, il est très difficile à ce stade de se prononcer sur l'évolution de la demande et des cours du caoutchouc, alors que les conséquences de la crise ukrainienne et des sanctions en cours ne sont pas encore bien connues.

3. Activité

SAPH a poursuivi son programme d'investissements industriels en 2022, avec la finalisation et les premiers essais de production, à la fin du premier trimestre 2023, de sa nouvelle usine de Soubré (à l'ouest de la Côte d'Ivoire). Cette usine d'une capacité de 10 tonnes l'heure devrait atteindre sa pleine capacité au cours de l'année 2023, et générer une forte hausse des volumes produits et de nos ventes.

SAPH poursuit également la réhabilitation de son verger et la modernisation de ses infrastructures sociales. Il s'agit en maintenant ces investissements stratégiques de disposer de tous les atouts nécessaires

en vue d'une reprise durable du marché. Parallèlement, le pilotage des coûts reste un levier essentiel dans un contexte inflationniste qui se prolonge.

SAPH reste enfin un leader engagé et résolument responsable ; l'entreprise progresse vers une certification intégrée ISO 9001-14001-45001, continue d'élargir son portefeuille de clients, a renouvelé sa certification TOP EMPLOYER et s'affiche au niveau des meilleurs leaders mondiaux du domaine avec des notations ECOVADIS et SPOTT en fort progrès.

Plan de financement

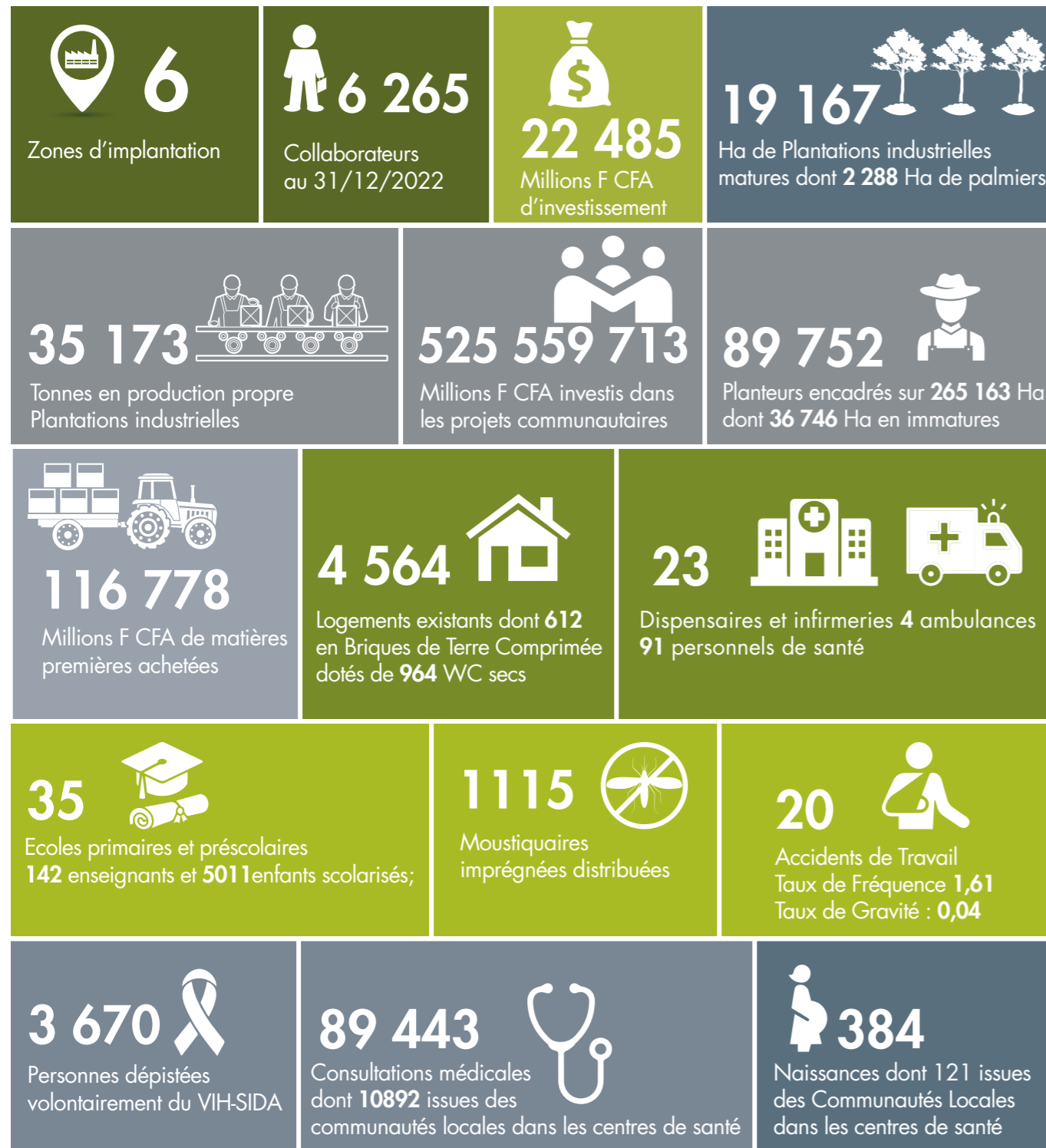
En millions XOF

LIBELLES		EXERCICE AU 2023	EXERCICE AU 2022	EXERCICE AU 2021
Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	- 17 130	- 15 690	- 8 355
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		26 260	25 519	28 570
- Variation des stocks		- 7 084	- 4 866	- 6 054
- Variation des créances		- 4 613	6 052	- 7 071
+ Variation du passif circulant (1)		4 433	8 788	2 422
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	B	18 996	35 493	17 868
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 300	- 41	- 1
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 18 738	- 21 995	- 14 610
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 650	- 450	- 19
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			61	14
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			13	55
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	C	- 19 688	- 22 412	- 14 561
Flux de trésorerie disponible		- 692	13 081	3 307
+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
- Dividendes versés		- 8 357	- 10 377	- 3 757
+ Emprunts		1 544	1 214	897
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		- 4 595	- 5 358	- 7 781
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	F	- 11 409	- 14 521	- 10 642
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE	G	- 12 101	- 1 440	- 7 335
Trésorerie nette au 31 décembre 2023 Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	H	- 29 231	- 17 130	- 15 690

SAPH anticipe une dégradation de sa situation de trésorerie sur 2023, notamment pénalisée par les stocks nécessaires à hausse de nos volumes. Le flux de trésorerie dégagé par l'entreprise couvre à peine les activités opérationnelles et d'investissements, et devra ponctuellement être complété par le recours à des financements extérieurs.

07

Rapport RSE



LA GOUVERNANCE DE LA RSE A SAPH

La Direction groupe SIFCA dont SIPH, société-mère de la SAPH définit le cadre de la stratégie RSE, assure un rôle de sensibilisation et de mobilisation, coordonne les plans d'action, pilote le reporting annuel, analyse et valorise la performance. Elle s'appuie sur quatre piliers stratégiques traduit par 10 enjeux.

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ

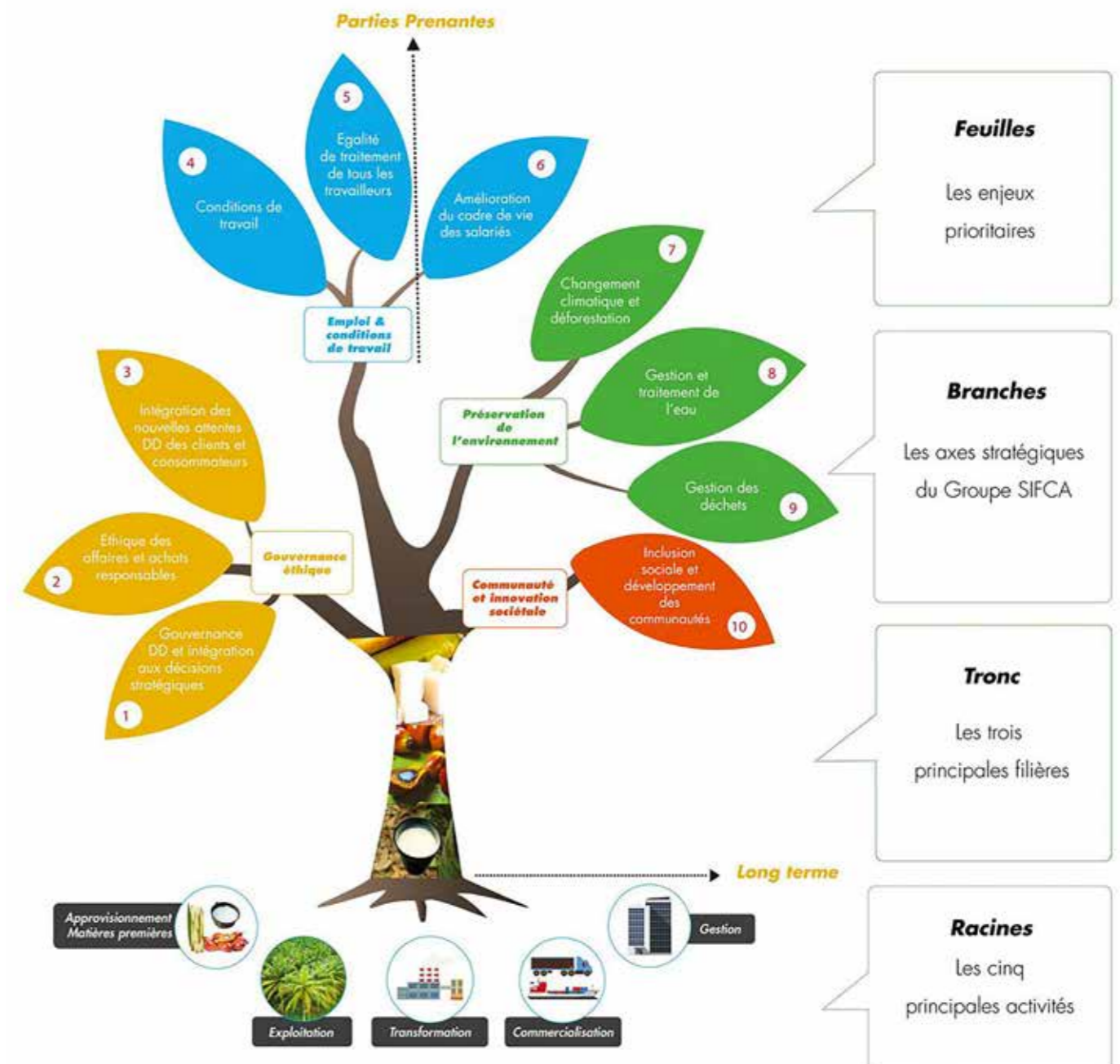


Tableau n°1 : Répartition de l'effectif 2022

	Permanents	Temporaires
	7 619 775	9 815 539

Tableau n°2 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	SAPH
Effectif-Hommes	5053
Effectif-Femmes	1212
Total Effectif	6265
Cadres-Hommes	140
Cadres-Femmes	22
Femmes dans le Comité de direction	2

PREVENTION DES POLLUTIONS, GESTION DES REJETS LIQUIDES ET DES DECHETS, GESTION DES DECHETS

■ Gestion des rejets liquides

Les usines de SAPH traitent les effluents industriels au travers de bassins de lagunage, prévoient épandre les boues qu'ils contiennent et recycler les eaux épurées. Des travaux de mise aux normes de nos six stations d'épuration sont en cours. Ces actions permettront d'optimiser le traitement des effluents industriels.

Tableau n°3 : caractérisation des effluents 2022

Paramètres	Normes	Moyenne SAPH 2022
pH	[5,5-8,5]	7,03
DCO	Max 300 mg/l	241,02
DBO5	Max 100 mg/l	60,29
MESI	Max 50 mg/l	275,18

■ Gestion des déchets

La SAPH a rédigé une procédure de gestion des déchets référencée GSM-PO-13. Cette procédure définit comment gérer les déchets d'activités sur ses différents sites agro-industriels. Les déchets sont de quatre types :

- 1) Les Déchets Industriels banals (**Non dangereux**)
- 2) Les Déchets Industriels Spéciaux (**Dangereux**)

- 3) Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)
- 4) Les Déchets d'Activités de Soins (DAS)

Ils sont gérés via des filières dédiées de collecte et de tri afin d'être recyclés ou valorisés de manière optimale en fonction de leur typologie.

Tableau n°4 : Déchets produits et valorisés (T)

Désignation	SAPH
Déchets non dangereux produits (T)	147,14
Déchets dangereux produits (T)	29,70
Déchets non dangereux valorisés (T)	72,04
Déchets dangereux valorisés (T)	14,61

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

■ Valorisation énergétique de la biomasse « Chips bois de hévéas »

La production de chips de bois d'hévéa à SAPH s'est poursuivie en 2022. Nous avons produit au cours de cette année, **35 383** tonnes qui sont utilisées comme biomasse dans les entreprises comme SANIA et UNIWAX en substitution d'énergies fossiles (gaz, gasoil). Elle permet de réduire les émissions de CO2 par récupération d'une partie du bois en fin de vie.

■ Optimisation de la consommation du carburant du parc roulant

Lancé en depuis 2021 par la direction générale le projet de contrôle de l'impact environnemental du parc roulant se poursuit. Ce projet vise à

- Maîtriser l'émission de CO2 du parc roulant,
- Réduire le gaspillage par la mutualisation des missions,
- Communiquer et faire appliquer le planning d'entretien préventif du parc roulant.

Le suivi et l'analyse de la consommation énergétique se poursuit également. Cette démarche a pour objectif d'atteindre l'efficacité énergétique.

Ci-dessous les activités en cours de déploiement.

N°	Activités	Situation actuelle SAPH SIEGE
1	Mesurer les consommations	Pose de compteurs dans toutes les directions
2	Communiquer les résultats	Les performances sont communiquées mensuellement via une note de service
3	Intégrer les énergies renouvelables dans votre plan d'optimisation énergétique	Des panneaux solaires ont été installés pour l'éclairage publique
4	Avoir recourt à une solution de gestion de la consommation énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique.	Un processus de collecte des idées progrès a été lancé

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

■ Maintien de la fertilité des sols :

Un travail de recherche sur l'optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol est en cours dans le cadre des études financées par un groupement lié à l'Institut Français du Caoutchouc qui associe la SIPH à d'autres sociétés de plantations (SOCFIN, MICHELIN).

Le plan d'action de réduction des quantités de produits phytosanitaires grâce à des applications raisonnées est en cours au niveau de la SAPH.

PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Quatre étapes dans la mise en œuvre des critères de préservation de la biodiversité sur nos unités agricoles intégrées. Ci-dessous les différentes étapes :

Etape 1 : la formation,

Etape 2 : L'animation des commissions de biodiversité sur les unités agricoles intégrées,

Etape 3 : La mise en œuvre des plans d'action

Etape 4 : Le monitoring des actions préservation de la biodiversité.

Ces dispositions concernent les nouvelles acquisitions, les extensions et les replantations.

Tableau n°7 les détails des superficies protégées par site

UAI	SUPERFICIES	Unité
BETTIE	46,31	Ha
RAPIDES GRAH	295,09	Ha
BONGO	149,74	Ha
TOUPAH	29,57	Ha
TOTAL	520,71	Ha

La superficie des aires protégées connaît un accroissement avec la réserve 1 242,84 hectares de l'UAI de Bettie. La portion de la réserve qui sera reversée aux aires protégées fera l'objet d'une cogestion avec les communautés environnantes.

ENGAGEMENT ZÉRO DÉFORESTATION

Depuis le début 2021, Satelligence assiste SIFCA, SIPH et sa filiale SAPH en fournissant un système d'alerte sur les changements de couvert forestier par satellite en temps quasi réel utilisant une approche intégrée indépendante de capteurs à une taille de 7 m pixel. Le système est mis à jour quotidiennement avec des rapports toutes les deux semaines.

Satelligence fournit un aperçu de l'occupation du sol dans la zone d'intérêt du Groupe en Côte d'Ivoire et au Libéria. Cette zone comprend les régions où le Groupe est présent et s'approvisionne en caoutchouc naturel et autres (palmier, canne à sucre). Outre l'occupation du sol, Satelligence a produit le rapport de déforestation 2022 avec les résultats suivants :

Superficie forêt (ha)	Superficie de forêt perdue (ha) en décembre 2022	Perte accumulée de forêt (ha) sur l'année 2022	Superficie Hévéas
2 297 311	164	3 653,4	228 182

PLANTEURS PRIVÉS ET COMMUNAUTÉS : UNE RELATION À LONG TERME

Le caoutchouc naturel acheté auprès des planteurs privés représente une importante source de revenu pour les communautés. En 2021, ce chiffre s'élevait à **116 778** Millions F CFA. Notre pérennité est liée aux excellentes relations que nous entretenons avec nos parties prenantes, y compris les fournisseurs de matières premières. En plus de l'achat de leur production aux justes prix.

Tableau n°8 : Quantités achetées avec les paysans en 2022

Filiale	Production Achetée (T)	Montant	Plantations immatures		Plantations matures	
			Superficie (Ha)	Nombre de planteurs	Superficie (Ha)	Nombre de planteurs
SAPH	202 047	116 778 409 183	228 416,8	16 219	228 416,8	16 219

PROJETS COMMUNAUTAIRES

Ci-dessous le tableau récapitulatif des projets communautaires pour les villages riverains de nos sites.

Tableau n°9 : Tableau récapitulatif projets sociaux

Filiale	Nombre de projets	Coût total FCFA
SAPH	16	766 Millions de FCFA

Depuis la formalisation et la mise en œuvre de la procédure du cadre permanent de dialogue en 2017, Cet outil permet à la SAPH de consulter et impliquer les communautés riveraines au travers de deux réunions ordinaires et des réunions extraordinaires.

Ces rencontres périodiques sont organisées avec les communautés ci-dessous listées. A ces rencontres tous les leaders communautaires sont conviés.

1. Rapides Grah,
2. Dagadji et Gagny,
3. Bongo Allosso 2,
4. Singrobo,
5. N'grah,
6. Toupah,
7. Et Divo

La SAPH à travers cette procédure s'efforce d'améliorer ses relations avec les communautés riveraines en s'employant à contribuer au développement économique et social de ses zones d'implantations. Ainsi, la contribution au développement communautaire s'établit comme suit :

➤ UAI BETTIE

- 1) Construction de toilettes à l'école maternelle (**Attiékro**)
- 2) Construction de toilettes à l'école primaire publique (**Apprompron**)
- 3) Construction de trois salles de classe au lycée (**Bétié**)
- 4) Construction d'un marché (**N'Grah**)
- 5) Construction de la clôture du forage + équipement du forage (**Diamarakro**)

➤ UAI Bongo

- 1) Construction d'une salle de classe maternelle (**Singrobo**)
- 2) Construction d'un foyer des jeunes (**Allosso 2**)
- 3) Construction d'un logement sage-femme (**Koutoukro 2**)
- 4) Construction de six salles de classe en R+1 (**Bongo village**)

➤ UAI Toupah - Osrou

- 1) Réhabilitation du forage et du réseau de distribution (**Lopou**)
- 2) Construction d'un logement instituteur (**Vieil-Ousrou**)
- 3) Réalisation d'un forage + château d'eau (2) (**Nouvel-Ousrou**)
- 4) Alimentation du forage en énergie solaire (**Youhouilil**)

➤ UAI RAPIDES GRAH & Yacoli

- 1) Construction de deux salles de classe primaire (**Fahé**)
- 2) Construction d'une salle de classe au collège (**Dignago**)
- 3) Achat et installation de haut-parleurs au sein du village (**Lebam**)

SAPH LA SANTÉ ET ÉCOLES

La contribution de SAPH dans l'éducation est marquée par la présence de plusieurs écoles sur les UAI afin de permettre aux enfants des employés de bénéficier d'une éducation. Ainsi, les sites sont dotés de **35** écoles primaires et préscolaires, **142** enseignants et **5011** enfants scolarisés. L'entreprise dispose de centres de santé équipés afin d'offrir des soins médicaux aux salariés, leurs familles et les communautés locales.

Tableau n°10 : Données médicales SAPH

Libellés	2022
Naissances totales dans les centres de santé	384
Communautés locales	121
Consultations totales	89 443
Consultations issues des communautés locales	10 892
Effectif du personnel médical	91
Centre de santé, infirmeries et maternités	23
Ambulances	4

DROITS DE L'HOMME, EGALITÉ DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

- Les Membres du Comité d'Éthique ont tous rempli les fiches d'engagement et signé l'engagement des Membres du Comité d'Éthique qui a été publié dans la Communication Mensuelle.

- Quorum : 3 membres, périodicité des réunions : au minimum trimestriel et à la demande en fonction de l'urgence des problématiques à traiter.

DROITS DE L'HOMME, EGALITÉ DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

Pour prévenir la corruption, le groupe SIFCA a établi un Code de Conduite comprenant huit principes essentiels :

- Respect des lois et règlements,
- Vol, fraude et corruption,
- Conflits d'intérêts et occasions d'affaires pour la société,
- Confidentialité,
- conservation et fiabilité des informations,
- Protection des actifs et des ressources de la société,
- Aptitude au travail, Discrimination et harcèlement,
- Contrôle interne.

Un engagement a été signé par tout le personnel, cadre et agent de maîtrise nouvellement recrutés. Aussi, SAPH filiale SIPH dont le siège est basé à Paris en France est concernée par la loi Sapin II. Elle a installé son comité éthique 30/09/2015, après le lancement par le groupe du Code de Conduite. Ce Comité a fonctionné comme organe de déploiement du Code de Conduite avant de mener ses activités ordinaires à partir de janvier 2016. Le Comité d'Éthique a pour rôles principaux :

- De s'assurer de la mise en place du Code de Conduite au sein de la SAPH et d'animer le processus ;
- De promouvoir les valeurs du Groupe SIFCA et les principes contenus dans le Code de Conduite, et de contribuer à instaurer un environnement de travail sain ;
- De traiter toutes les remontées du terrain qui lui sont faites afin de les traiter dans la plus grande confidentialité ;
- D'informer les Comités d'Éthique Groupe SIPH de ses travaux et des progrès réalisés à la SAPH à partir de ce rapport.
- De suivre l'efficacité du dispositif anti-corruption en conformité avec la Loi Sapin.

II. Composition et fonctionnement du comité Membres permanents en 2021 :

- Directeur Général : **Thierry SERRES** ;
 - Directeur des Ressources Humaines : **Thierry KOFFI** ;
 - Chef de Département Audit Interne SAPH : **TIEMELE-YAO Adjo Stephanie Marie-Odette Epse Tiacoh**
 - Directeur de l'Unité Agricole Intégrée de Bongo : **Sylvestre COULIBALY** ;
 - Délégué : **Patrice Achy KOUAME** :
- Les Membres du Comité d'Éthique ont tous rempli les fiches d'engagement et signé l'engagement des Membres du Comité d'Éthique qui a été publié dans la Communication Mensuelle.
 - Quorum : 3 membres, périodicité des réunions : au minimum trimestriel et à la demande en fonction de l'urgence des problématiques à traiter.



07

Rapport des Commissaires Aux Comptes



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

**SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui s'appliquent à l'audit des états financiers annuels, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation des actifs agricoles

Les actifs agricoles (hors pépinières) figurant dans le patrimoine de la société s'élèvent en valeur brute à 67 295 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit plus de 30% du total bilan. Ces actifs agricoles sont constitués des plantations en production d'une valeur brute de 55 313 millions de francs CFA et les plantations en cours (immatures) qui se chiffrent à 11 982 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les plantations encours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2022 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle du caractère incorporable des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- Contrôle de cohérence des augmentations des immobilisations agricoles encours avec la production immobilisée de la période ;
- Analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- Contrôle des dotations aux amortissements des actifs agricoles mis en production ;



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

- Rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles à l'état de suivi des opérations agricoles tenu à jour par la Direction des Opérations Agricoles de la société.

Évaluation du stock de matières premières

Le stock de fonds de tasses (latex coagulé) est spécifique au secteur d'exploitation agro-industrielle du caoutchouc naturel.

Il a une valeur brute de 26 150 millions de FCFA au 31 décembre 2022, soit environ 55,39% de la valeur brute totale de l'ensemble des stocks détenus par SAPH, S.A et 14,22 % du total bilan à cette date.

Le fond de tasse, humide par nature, fait l'objet d'un suivi physique et en valeur en équivalent caoutchouc sec (Dry Rubber Content ou DRC). Ce processus fait appel à l'utilisation d'un taux de DRC estimé sur la base de relevés historiques, pour la gestion physique des mouvements, avec des corrections systématiques reposant sur les données réelles post-usinage recueillies (DRC effectifs).

L'application des principes de gestion physique du stock, de mesure et de correction du DRC adoptés par la société est déterminante pour la fiabilité des valeurs du stock et des consommations de matières premières reflétées dans les états financiers. La Direction et le Conseil d'Administration accordent une attention particulière au suivi et au traitement des écarts DRC.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation de matière premières, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes aux états financiers annuels.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes pour le contrôle de la correcte valorisation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2022 :

- Analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées à la production propre de caoutchouc ;
- Vérification de la permanence des procédures de gestion du stock de fonds de tasses et test de leur mise en œuvre ;
- Vérification que l'audit interne a procédé à des contrôles systématiques incluant un bouclage du stock de fonds de tasses et exploitation des conclusions de ces travaux ;
- Obtention et corroboration des explications de la variation entre le DRC estimé et le DRC effectif ;
- Assistance à l'inventaire physique du stock de matières premières sur les sites de stockage significatifs et vérification que les quantités physiques traduisaient les mouvements enregistrés convenablement affectés du taux DRC ;
- Revue des calculs détaillés de valorisation du stock de matières premières acquis auprès des producteurs indépendants, au regard des prix d'achat officiels (APROMAC) et des frais d'achat imputés dont nous avons vérifié la réalité et la cohérence.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration au travers du comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - SYSCOHADA
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/2

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
 Adresse : ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D
 N° de compte contribuable (NCC) : 0105337 H Exercice clos le : 31/12/2022
 N° de télédéclarant (NTD) : 8091074031194

Sigle usuel : SAPH
 Durée (en mois) : 12

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	12 884 991 704	4 194 445 651	8 690 546 053	8 675 814 875
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		4 235 687 549	4 194 445 651	41 241 898	26 510 720
AG	Fonds commercial et droit au bail		8 649 304 155		8 649 304 155	8 649 304 155
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	174 598 309 249	86 374 669 081	88 223 640 168	80 421 126 038
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		970 415 014		970 415 014	970 415 014
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net: 63 817 870		50 725 669 847	24 553 353 910	26 172 315 937	23 870 986 035
AL	Aménagements, agencements et installations		11 430 875 669	8 028 926 938	3 401 948 731	3 391 479 694
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		107 584 619 828	50 908 745 517	56 675 874 311	51 087 366 040
AN	Matériel de transport		3 886 728 891	2 883 642 716	1 003 086 175	1 100 879 255
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	8 747 044 641		8 747 044 641	3 347 142 645
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	764 595 540	75 910 699	688 684 841	251 439 341
AR	Titres de participation		11 500 000		11 500 000	11 500 000
AS	Autres immobilisations financières		753 095 540	75 910 699	677 184 841	239 939 341
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		196 994 941 134	90 645 025 431	106 349 915 703	92 695 522 899
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	47 209 940 602	808 979 085	46 400 961 517	41 535 434 307
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		27 319 680 683	2 139 854 450	25 179 826 233	31 231 641 204
BH	Fournisseurs avances versées	17	1 183 102 165	245 555 848	937 546 317	115 281 648
BI	Clients	7	20 446 256 934	1 545 712 001	18 900 544 933	25 871 623 736
BJ	Autres créances	8	5 690 321 584	348 586 601	5 341 734 983	5 244 735 820
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		74 529 621 285	2 948 833 535	71 580 787 750	72 767 075 511
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	5 282 000		5 282 000	4 679 500
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	5 988 617 439	34 972 574	5 953 644 865	2 822 162 420
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		5 993 899 439	34 972 574	5 958 926 865	2 826 841 920
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		277 518 461 858	93 628 831 540	183 889 630 318	168 289 440 330

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/2

Dénomination sociale de l'entité : SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
 Adresse : ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB
 N° de compte contribuable (NCC) : 0105337 H Exercice clos le : 31/12/2022
 N° de télédéclarant (NTD) : 8091074031194

Sigle usuel : SAPH
 Durée (en mois) : 12

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	14 593 620 855	14 593 620 855
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	233 222 459	233 222 459
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	2 918 724 171	2 918 724 171
CG	Réserves libres	14	50 410 251 190	50 410 251 190
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	16 636 737 654	6 262 817 220
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		16 700 611 131	20 750 470 464
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15	8 649 304 155	8 649 304 155
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		110 142 471 615	103 818 410 514
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	16 990 479 000	21 753 015 995
DB	Dettes de location acquisition	16	1 841 432 947	1 223 587 124
DC	Provisions pour risques et charges	16	180 456 023	119 956 492
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		19 012 367 970	23 096 559 611
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		129 154 839 585	126 914 970 125
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	153 469 382	33 253 972
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	19 708 517 381	13 233 662 868
DK	Dettes fiscales et sociales	18	11 358 490 764	9 370 142 756
DM	Autres dettes	19	425 569 317	220 816 311
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		31 646 046 844	22 857 875 907
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	23 088 743 889	18 516 594 298
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		23 088 743 889	18 516 594 298
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		183 889 630 318	168 289 440 330

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité :	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS		
Adresse :	ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 132:	Sigle usuel :	SAPH
N° de compte contribuable (NCC) :	01 05 337 H	Exercice clos le :	31/12/2022
N° de télédéclarant (NTD) :	8091074031194	Durée (en mois) :	12

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(1)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
				31/12/N	31/12/N-1
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	2 650 654 056	9 392 400 301
RA	Achats de marchandises		-	-1 940 647 642	-7 664 765 022
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			710 006 414	1 727 635 279
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	218 016 352 508	195 887 849 481
TC	Travaux, services vendus	C	+	3 261 724 133	2 818 122 627
TD	Produits accessoires	D	+	492 498 074	696 088 232
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			224 421 228 771	208 794 460 641
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	-2 491 035 538	2 576 958 183
TF	Production immobilisée			3 139 495 651	2 656 058 109
TG	Subventions d'exploitation				
TH	Autres produits		+	1 121 778 175	237 021 799
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	531 870 246	337 665 040
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	-114 837 761 541	-111 115 273 641
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	5 068 412 991	3 276 324 764
RE	Autres achats		-	-26 295 687 850	-20 262 055 101
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	2 385 721 679	250 878 059
RG	Transports		-	-3 292 422 645	-3 042 965 378
RH	Services extérieurs		-	-18 213 236 232	-15 883 779 183
RI	Impôts et taxes		-	-8 676 937 581	-2 452 771 875
RJ	Autres charges		-	-2 147 224 270	-996 514 690
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + Σ TE à RJ			58 773 554 214	56 711 241 705
RK	Charges de personnel		-	-23 982 206 310	-21 312 919 832
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			34 791 347 904	35 398 321 873
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	115 668 394	1 919 294
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	-8 623 779 155	-7 842 181 829
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			26 283 237 143	27 558 059 338
TK	Revenus financiers et assimilés		+	8 154 915	193 890 657
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+		
TM	Transferts de charges financières		+		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	-2 278 572 204	-2 748 931 604
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		
XF	RESULTAT FINANCIER Σ TK à RN			-2 270 417 289	-2 555 040 947
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			24 012 819 854	25 003 018 391
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	61 221 076	14 046 600
TO	Autres Produits HAO		+	6 307 125	38 612 745
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	-570 907 387	-93 700 896
RP	Autres Charges HAO		-		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES Σ TN à RP			-503 379 186	-41 041 551
RQ	Participation des travailleurs		-		
RS	Impôts sur le résultat		-	-6 808 829 537	-4 211 506 376
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			16 700 611 131	20 750 470 464

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL
PAGE 1/1

Dénomination sociale de l'entité :	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS		
Adresse :	ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D'IVO	Sigle usuel :	SAPH
N° de compte contribuable (NCC) :	0105337 H	Exercice clos le :	31/12/2022
N° de télédéclarant (NTD) :	8091074031194	Durée (en mois) :	12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-15 689 752 378	-8 354 843 211
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		25 518 724 429	28 569 872 065
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		-4 865 527 210	-6 053 661 402
FD	- Variation des créances		6 051 814 971	-7 070 900 017
FE	+ Variation du passif circulant (1)		8 788 170 937	2 422 347 799
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		9 974 458 698	-10 702 213 620
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	35 493 183 127	17 867 658 445
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-40 699 968	-1 177 409
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-21 995 282 179	-14 609 667 935
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-449 952 701	-18 635 000
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		61 221 076	14 046 600
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		12 707 201	54 500 000
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Σ FF à FJ	C	-22 412 006 571	-14 560 933 744
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-10 376 550 030	-3 757 026 735
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres Σ FK à FN	D	-10 376 550 030	-3 757 026 735
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières diverses		1 192 778 477	896 517 062
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-5 337 469 649	-7 781 124 195
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers Σ FO à FQ	E	-4 144 691 172	-6 884 607 133
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-14 521 241 202	-10 641 633 868
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-1 440 064 646	-7 334 909 167
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A)	H	-17 129 817 024	-15 689 752 378
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Convention soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, ayant fait l'objet d'une autorisation préalable en application des dispositions de l'article 438 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

1.2.1. Avec PALMCI

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire indirect détenant 10% des actions de SAPH et 10% des actions de la société PALMCI
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de PALMCI et Administrateur de SAPH.

Nature et objet :

- Contrat de travail à façon
- Contrat de vente d'amendes de palmiste

Modalités :

a) Contrat de travail à façon

SAPH et PALMCI ont signé en date du 14 janvier 2022, un contrat de travail à façon en vertu duquel la société PALMCI a en charge, la transformation en Huile de Palme Brute (CPO) des régimes de palme produits par la SAPH et la livraison dudit CPO au raffineur pour le compte de la SAPH. Le coût du travail à façon est de soixante-dix mille (70.000) Francs CFA par tonne d'huile brute produite.

Ce contrat de travail à façon porte sur les régimes de palme de la SAPH issus de ses plantations de RAPIDES GRAH et DIVO et transformés respectivement dans les usines de BLIDOUBA et BOUBO. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de BLIDOUBA est à la charge de la SAPH et est fixé par les parties à 10 000 FCFA/ tonnes transportées. Les charge de transport des Régimes de palme de la plantation de DIVO à l'usine de BOUBO est à la charge de PALMCI.

Cette convention conclue pour une durée d'un (1) an, a pris effet à compter du 06 mars 2022. Les parties conviennent de se réunir trois mois avant le terme de la convention pour réévaluer son exécution et déterminer de sa prorogation ou sa modification.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2022.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 356 086 375 Francs CFA hors taxes répartie comme suit : la somme de 336 595 075 Francs CFA hors taxes au titre de la prestation de services à laquelle quel s'ajoute la somme de 19 491 300 Francs CFA hors taxes au titre du transport sur ventes tel que prévu à l'article 9 dudit contrat.

b) Contrat de vente d'amendes de palmiste

SAPH et PALMCI ont signé le 14 janvier 2022, un contrat de vente d'amendes de palmiste en vertu duquel la SAPH vend à PALMCI les graines de palme obtenues à la suite du procédé d'extraction de l'huile de palme.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Le prix des amendes est déterminé par tonne de CPO produite.

Le contrat est conclu pour une durée d'une (01) année, Il prend effet à compter du 06 mars 2022. Toutefois, la fin du contrat CPO, suivant son terme ou l'effet de sa résiliation, entrainera la fin immédiate du présent contrat.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à 157 693 892 Francs CFA hors taxes.

1.2.2. Avec SANIA Cie

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH, et plus de 10 % des actions de SANIA ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et SANIA.

Nature et objet :

Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

Modalités :

SAPH et SANIA Cie ont signé un avenant à la convention de vente d'huile de palme brute conclue le 30 mars 2020.

Au titre de l'avenant SAPH vend à SANIA la totalité de sa production d'huile de palme brute désormais produite par la société PALMCI conformément au contrat de travail à façon les liant.

L'avenant prévoit 3 amendements à savoir les précisions sur le certificat de conformité du produit, le lieu et la responsabilité de livraison du produit incombant à PALMCI et sur la durée de la convention.

Le prix retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA HT par tonne d'huile de palme vendue.

La convention conclue le 06 mars 2022 pour une durée d'un (01) an, avec réunion des parties au terme du contrat pour en évaluer son exécution et décider de sa prorogation ou de sa modification.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 avril 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 297 433 084 FCFA hors taxes.

1.2.3. Avec CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, administrateur de la SAPH et de CRC.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Nature et objet :

Accord-cadre de vente de fonds de tasse.

Modalités :

SAPH et CRC ont signé un accord-cadre de vente de fonds de tasse en vertu duquel la SAPH, sur autorisation de l'Etat de Côte d'Ivoire, vend des fonds de tasse à CRC. Le prix de vente est convenu par les Parties suivant les conditions commerciales au moment de la conclusion du contrat. Le Prix est libellé en Francs CFA (XOF) et est formellement confirmé sur le bon de commande. Une note de débit/crédit est faite à la fin de chaque chargement par lots pour ajuster les factures.

Cette convention est conclue pour une durée d'une (1) année et est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2022.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève 1 828 109 770 Francs CFA hors taxes.

2. Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

2.1 Avec la Société Internationale des Plantations d'Hévéas (SIPH)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, Administrateur de SAPH et Directeur Général de SIPH.

Nature et objet :

- Convention de commercialisation de caoutchouc ;
- Convention d'achats ;
- Convention de prêt intragroupe

Modalités :

a) Convention de commercialisation de caoutchouc

SAPH et SIPH ont signé le 1er septembre 1999, une convention de commercialisation de caoutchouc en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de la zone UEMOA.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Les modalités de détermination des prix d'achat par la société SIPH à SAPH telles que stipulées dans la Convention, tiennent compte de l'évolution journalière du marché mondial du caoutchouc. Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2022 s'élève à 211 159 346 047 Francs CFA hors taxes.

b) Convention d'achats

SAPH achète par l'intermédiaire de SIPH, l'ensemble des biens qu'elle souhaite acquérir en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le montant des achats réalisés par SAPH dans ce cadre s'élève au titre de l'exercice 2022 à 8 070 535 772 FCFA hors taxes.

Cette convention n'est pas formalisée.

c) Convention de prêt intragroupe

SAPH et SIPH ont signé le 27 novembre 2020, une convention de prêt au titre de laquelle SIPH met à la disposition de SAPH un montant total en principal 24 000 000 euros soit 15 742 968 000 FCFA.

Le prêt est consenti à un taux de 6,5 % hors taxes et est remboursable sur une période de 10 ans à compter de la date de premier tirage.

L'emprunteur bénéficie d'un différé de 18 mois pour le remboursement du capital après la date de décaissement fixée au 30 novembre 2020 par la convention.

Le premier remboursement du capital s'est fait en mai 2022 et le solde du prêt dans les comptes de la SAPH au 31 décembre 2022 est de 13 520 431 337 FCFA.

Les charges d'intérêts supportées, par la SAPH et afférentes à ce prêt s'élèvent à 998 914 469 FCFA au titre de l'exercice 2022.

2.2 Avec la société SIFCA

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA Administrateur de SIFCA et de SAPH.

Nature et objet :

- Convention de mise à disposition de locaux professionnels ;
- Convention d'assistance technique.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Modalités :

a) Convention de mise à disposition de locaux professionnels

SAPH et SIFCA ont signé le 1er février 2002 une convention de mise à disposition de locaux à usage professionnel. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 9 mars 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle est établie pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SIFCA loue à SAPH des locaux professionnels d'une superficie de 640 m² sis au lot 37 bis CS 63 Rue des Thoniers en zone portuaire.

Le bail est consenti pour un loyer mensuel de 6 400 000 FCFA.

La charge locative supportée par SAPH, S.A au titre de l'exercice 2022 s'élève à 76 800 000 FCFA hors taxes.

b) Convention d'Assistance technique

SAPH et SIFCA ont signé en janvier 2020, une convention d'assistance technique. Cette convention remplace la convention d'assistance technique du 3 mai 2012 entre SIPH et SAPH.

En application de cette convention, SIFCA assiste SAPH dans le domaine juridique, fiscal, douanier, social, administratif, comptable et financier, de l'audit interne, du développement stratégique, de l'appui logistique, de la politique achat, de la coordination du pôle d'expertise technique, agronomique et industrielle, du développement durable, de la communication, du recrutement et de la gestion de carrière, de la gestion des systèmes d'information, de la gestion des relations publiques et de l'environnement des affaires, du conseil financier et en matière de politique d'investissement.

La convention a une durée de 3 ans. L'assistance est rémunérée par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de cette convention s'élève à 2 000 000 004 FCFA hors taxes.

2.3 Avec la société SANIA Cie

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH, et plus de 10 % des actions de SANIA ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et SANIA.

Nature et objet :

Convention de vente de copeaux de bois

Modalités :

SAPH et SANIA ont signé le 12 février 2014, une convention de commercialisation de copeaux de bois d'hévéas. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

En vertu de cette convention, SAPH vend à SANIA des copeaux de bois d'hévéas en fin de cycle issus de ses plantations industrielles. Le prix de vente retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA hors taxes la tonne de copeaux de bois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cette convention par la SAPH au titre de l'exercice 2022, s'élève à 31 439 520 FCFA hors taxes.

2.4 Avec PALMCI

Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH et plus de 10 % des actions de PALMCI ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et PALMCI.

Nature et objet :

Convention de commercialisation de régimes de palme

Modalités :

SAPH vend à PALMCI des régimes de palme issus de la récolte des plantations de Divo et de Rapides-Grah.

Le prix du kilogramme est fixé suivant le même barème que celui applicable aux planteurs villageois et les ventes font l'objet de mêmes conditions que celles applicables aux planteurs villageois.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de ces ventes s'élève à 69 599 707 FCFA hors taxes.

2.5 Avec la société GHANA RUBBER ESTATES LIMITED (GREL)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA Administrateur de SAPH et GREL.

Nature et objet :

- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fond de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à GREL.

Modalités :

a) Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum

SAPH vend à la société GREL, du caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum. Les ventes réalisées par la SAPH dans ce cadre s'élèvent à 603 373 971 FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2022.

Cette convention n'est pas formalisée.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

b) Convention de vente de matériel à GREL

La SAPH vend à GREL divers matériels.

Aucune vente n'a été réalisée par SAPH dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2022.

Cette convention n'est pas formalisée.

2.6 Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Bertrand VIGNES, administrateur de la SAPH et de CRC.

Nature et objet :

- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à CRC.

Modalités :

a) Convention de vente de plants

SAPH vend à CRC divers plants pour les activités agricoles.

Les ventes réalisées par la SAPH dans ce cadre s'élèvent à 85 375 000 FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2022.

Cette convention n'est pas formalisée.

b) Convention de vente de matériels à CRC

SAPH vend à CRC divers matériels.

Le montant des ventes réalisées par SAPH dans le cadre de cette convention s'élève au titre de l'exercice 2022 à 115 826 636 FCFA hors taxes.

Cette convention n'est pas formalisée.

2.7 Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, SAPH et PALMCI et SUCRIVOIRE

Personnes concernées :

- Monsieur Jean Louis, Président du Conseil d'Administration de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Bertrand Vignes, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SAPH, PALMCI, SUCRIVOIRE et SIFCA ;
- Monsieur Jean Luc Yao Bédié, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE.



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Nature, objet et modalités :

Aux termes d'une convention signée par SAPH le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, SUCRIVOIRE et PALM CI ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance.

Aucune créance ni dette née de cette convention ne sont comptabilisées dans les comptes de SAPH au 31 décembre 2022.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

**SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXISTENCE ET LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DES TITRES
NOMINATIFS EMIS PAR LA SOCIETE ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS
EMIS PA BAOBAB COTE D'IVOIRE S.A. ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE
L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET
DU GIE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous portons à votre connaissance que, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.



mazars



mazars

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.
Rapport du commissaire aux comptes sur le registre des titres nominatifs
(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Par conséquent, nous n'avons pas pu procéder aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

En outre, la déclaration des dirigeants de la société attestant la tenue conforme des registres qui ne nous a pas été communiquée, n'est pas annexée au présent rapport.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.


Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

**SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)



PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements de frais versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle ou remboursement de frais versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé



09

Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la SAPH (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (Titre II).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 12 Avril 2023, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 17 Avril 2023.

TITRE 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Président du Conseil d'Administration
SIFCOM R.P : M. Banga AMOIKON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
SIPH R.P : M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
SIFCA SA R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
Compagnie Financière Michelin SCMA R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
M. Bertrand VIGNES	AGM statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Tiémoko COULIBALY	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur
M. Boto YAPO	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur

- Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivantes :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration de : - SUCRIVOIRE RP. de PARME INVESTISSEMENT aux conseils de : - SIFCOM (C.I.) RP. de SIFCOM aux conseils de : - COMPAGNIE HOTELIERE DE LA LAGUNE (C.H.L) (C.I.)
SIFCOM R.P : M. Banga AMOIKON	Administrateur de : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I.) - ATC COMAFRIQUE (C.I.) - SOCIETE IVOIRIENNE DE MAINTENANCE ET DE DISTRIBUTION D'ACCESSOIRES (C.I.) - ORANGE CÔTE D'IVOIRE - COMPAGNIE HOTELIERE DE LA LAGUNE (C.I.) - SERVICES MACHINERY AND TRUCKS (C.I.)
SIPH R.P : M. Pierre BILLON	SIPH n'a pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
SIFCA SA R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS	Administrateur de : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I.) - PALMCI (C.I.) - MOPP (Libéria) - SUCRIVOIRE (C.I.) - SIFCOM ASSUR (C.I.) - SIPH (France) - BOKALA (C.I.) - TERMINAL HUILLER DE SAN-PEDRO (C.I.)
CFM SCMA R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
M. Alassane DOUMBIA	Président du Conseil d'Administration de : - SIFCA (C.I.) - CRC (Libéria) - PALMCI (C.I.) - MOPP (Libéria) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - SENDISO (Sénégal) Administrateur de : - SENDISO (Sénégal) - SANIA (C.I.) - SIFCOM (C.I.) - COMAFRIQUE TECH (C.I.) - BOKALA (C.I.) - BIOVEA ENERGIE (C.I.) - SUCRIVOIRE (C.I.) - SIPH (France) - GREL (Ghana) - SIAT (Côte d'Ivoire) - GOLDEN SIFCA (Libéria) RP. de SIFCOM aux conseils de : - ATC COMAFRIQUE (C.I.) RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIFCA (C.I.) - PALMCI (C.I.) - COMAFRIQUE TECH (C.I.) - SIFCOM (C.I.)
M. Bertrand VIGNES	Administrateur de : - MOPP - CRC - RENL RP. de SIFCA aux conseils de : - SUCRIVOIRE
M. Tiémoko COULIBALY	Président du Conseil d'Administration de : - SGBCI - ALLIANZ - ALLIANZ VIE Administrateur de : - SOLIBRA
M. Botoh Maurice YAPO	Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA
M. Tiémoko COULIBALY	Administrateur de : - SIFCOM - SUCRIVOIRE - AERIA - LMH - SGI HUDSON et Cie - ALC Titrisation

II. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

■ Information des Administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les Administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société, que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

■ Réunions du Conseil et participation aux séances

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2022, les administrateurs ont été convoqués, conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois au cours de l'exercice :

Conseil d'administration du **13 janvier 2022** en vue de l'approbation des termes de l'avenant n°1 à la convention de prêt du 27 novembre 2020 relative à l'emprunt SIPH de 85 millions d'euros ;

Conseil d'administration du **12 avril 2022** à l'arrêté des comptes de l'exercice 2021 auquel les Co-Commissaires aux Comptes ont participé (la société Mazars Côte d'Ivoire et la société PricewaterhouseCoopers) ;

Conseil d'administration du **13 Décembre 2022** relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2022 et à la nomination de Monsieur Thierry SERRES en qualité de Directeur Général de SAPH.

- **Conseil d'administration du 13 janvier 2022**

- 1) Approbation des termes de l'Avenant n°1 à la convention de prêt du 27 novembre 2020 relative à l'emprunt SIPH de 85 millions d'euros ;
- 2) Autorisation de signature de l'Avenant n°1 et des autres documents s'y rapportant ;
- 3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- **Conseil d'administration du 12 avril 2022**

- 1) Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur la marche de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 2) Examen des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :
 - Présentation du probable à fin février 2022
- 3) Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de la SAPH ;
- 4) Lecture du rapport des Commissaires aux comptes (article 715) au Conseil d'Administration ;
- 5) Arrêté des états financiers de l'exercice :
 - Arrêté des états financiers selon le référentiel Syscohada révisé,
 - Arrêté des états financiers selon la norme comptable internationale IFRS ;
- 6) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice – [Distribution de dividendes] ;
- 7) Présentation et approbation du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- 8) Présentation du rapport du Président du comité de suivi ;
- 9) Conventions règlementées
 - Conventions SAPH – PALMCI : Convention de travail à façon / Convention de vente d'amandes de palmiste
 - Avenant à la convention SAPH – SANIA : Vente d'huile de palme brute
 - Convention CRC – SAPH : Accord-cadre vente de fonds de tasse
- 10) Organisation de la prochaine Assemblée Générale annuelle
 - Fixation de la date de l'Assemblée Générale Mixte – Projet d'ordre du jour
 - Projet du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée
- 11) Situation de l'activité du 28 février 2022 et niveau probable 2022 ;
- 12) Comité Ressources Humaines et Rémunérations ;
- 13) Questions diverses ;
- 14) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

- **Conseil d'administration du 13 décembre 2022**

- **Gouvernance :**

1. Démission du Directeur général
2. Nomination du nouveau Directeur général
3. Nomination de représentants personnes physiques des administrateurs personnes morales
 - * *Compagnie Financière Michelin (CFM)*
 - * *Michelin Finance Luxembourg*

- **Budget 2023 :**

4. Présentation du Forecast 2022
5. Présentation du budget 2023
6. Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit
7. Adoption du budget 2023

- **Comité Ressources Humaines et Rémunérations :**

8. Présentation de la synthèse des travaux 2022

- **Conventions règlementées :**

9. Présentation de la Convention de prêt intra-groupe SIPH – SAPH (Projet ARES)
10. Autorisation de la signature de la convention

- **Divers :**

11. Etat d'avancement des projets
 - * LOETH
 - * BALET
12. Calendrier indicatif des conseils d'administration
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

- **Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- **Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'administration**

- **Comité de suivi**

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2010 a instauré un Comité de Suivi, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin de vérifier l'exécution du budget validé par le Conseil, à la fois aux niveaux de l'exploitation et de l'investissement.

Composition

Le Comité de Suivi est composé des Administrateurs suivants :

- Monsieur Bertrand Vignes, Président du Comité de Suivi,
- Madame Lucie Barry Tannous,
- Monsieur Alassane Doumbia,

Le quorum est d'un Administrateur au minimum.

Les personnes suivantes assistent au Comité de suivi ou sont représentées lors des réunions :

- DG SAPH,
- DCGT SAPH (Direction du Contrôle de Gestion et de la Trésorerie),
- DOA SAPH (Direction des Opérations Agricoles),
- DAIG SIFCA et DAI SAPH (Direction Audit Interne du Groupe SIFCA et le Département Audit Interne SAPH),
- DOI SIPH (Direction Technique),
- DQ SIPH (Direction de la Qualité),
- DSCL SAPH
- DOA SIPH,
- DGA Finance SIFCA,
- Commercialisation SIPH (par vidéo-conférence),
- SG SIPH (par vidéo-conférence).

Fonctionnement

Les réunions sont planifiées tous les mois, sauf à la présentation du budget et de la revue stratégique et permettent de suivre les points suivants :

- Activité, résultats SAPH et principaux indicateurs, plans d'actions correctives,
- Point sur les activités commerciales liées à SAPH et les plans d'actions correctives,
- Suivi du déroulement du plan d'investissements SAPH,
- Point sur les interfaces entre SAPH et SIFCA.

Les participants interviennent sur les présentations faites et définissent ensemble des plans d'actions à mettre en œuvre.

A l'issue de la réunion, un compte rendu détaillé est établi et transmis à l'ensemble des personnes concernées, ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration.

Les dates et périodes comptables commentés au cours des réunions du comité de suivi, organisées au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

Dates des réunions comité de suivi en 2022	Périodes comptables commentées
21/02/2022	Comité de suivi Janvier 2022
23/03/2022	Comité de suivi Février 2022
23/04/2022	Comité de suivi Mars 2022
20/05/2022	Comité de suivi Avril 2022
27/07/2022	Comité de suivi Juin 2022
25/08/2022	Comité de suivi Juillet 2022
22/09/2022	Comité de suivi Août 2022
21/11/2022	Comité de suivi Octobre 2022
16/12/2022	Comité de suivi Novembre 2022
25/01/2023	Comité de suivi Décembre 2022
23/03/2022	Comité de suivi janvier 2022

- Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

Composition

Le Conseil a nommé, en qualité de membres du Comité d'Audit de SAPH, les administrateurs suivants :

- Monsieur Banga AMOIKON (Président du Comité)
- Madame Lucie BARRY TANNOUS
- Madame Alexia HUET-CLAIR
- Monsieur Jean-Luc BEDIE
- et Monsieur Alassane DOUMBIA.

Missions

Le Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration pour l'assister dans son rôle de surveillance et de contrôle de l'activité de la société. Il a pour missions essentielles :

- L'examen des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,

- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Le suivi des activités d'audit interne,
- L'émission d'un avis sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Les travaux réalisés par le Comité d'audit en 2022 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Dates des réunions du comité d'audit en 2022	Périodes comptables commentées
4 Avril 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 08 décembre 2021 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 31 décembre 2021 • Conclusions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 4. Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2022 5. Principaux axes d'amélioration relevés au cours des missions d'audit 6. Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
21 Septembre 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 04 avril 2022 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen de l'information financière au 30 juin 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 30 juin 2022 • Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2022 • Présentation des comptes probables de l'exercice 2022 4. Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2022
8 Décembre 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 21 septembre 2022 2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit 3. Examen de l'information financière au 31 Octobre 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des comptes au 31 Octobre 2022 • Présentation des comptes probables de l'exercice 2022 • Programme d'audit des CAC 4. Budget 2023 - Analyse des risques majeurs à surveiller

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2022. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'Administration par le Président du Comité d'audit.

• Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

• Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Art. 487).

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des attributions du Conseil d'administration et conformément aux règles de gouvernance du groupe SIFCA. Ainsi, les actions suivantes

doivent être préalablement soumises à un accord du Conseil d'administration :

- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- Engagement, en cours d'exercice, de charges qui n'auraient pas été prévues au Budget tel que validé par le Conseil d'Administration, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;

Le Directeur Général doit signaler au Conseil tout évènement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

■ En matière de gestion des ressources humaines :

- conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
- octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
- attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
- toute décision d'augmentation collective des salariés ;
- toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

TITRE 2 : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

I. DEFINITIONS, OBJECTIFS ET PRINCIPES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE SAPH

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de SAPH, et qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale,
- la fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent,
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SAPH repose sur trois principaux piliers :

- la définition de la stratégie et des objectifs de la société,
- l'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés,
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

SAPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de la SAPH ne comporte pas une dimension exclusivement anxiogène, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à divers aléas.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SAPH, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes internes et externes évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2022.

II. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SAPH couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société.

III. DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux de chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées dans le tableau ci-après :

Composantes du contrôle interne	Périodes comptables commentées
Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeurs, Code de Conduite du Groupe SIFCA et loi Sapin 2 diffusés à tout le personnel et un Comité d'éthique opérationnel, ▪ Organigrammes et fiches de postes, revus et mis à jour régulièrement, ▪ Procédures de revue stratégique, de fixation d'objectifs et de suivi des réalisations, mises en œuvre chaque année. ▪ Plan de formation réalisé annuellement pour l'ensemble du personnel, avec un accent particulier sur les formations en management pour les cadres, ▪ Certification à la norme ISO 9001 version 2015, avec un système de management de la qualité opérationnel et une base documentaire des procédures en ligne et accessible à l'ensemble du personnel, ▪ Le pilotage des activités de la société avec le progiciel SAP, un système d'informations intégré couvrant tous les processus métiers et supports de l'entreprise, ▪ Un engagement fort de la Direction Générale en matière de Développement Durable, ▪ Un système de management participatif, mis en œuvre par la Direction Générale et qui s'appuie sur le travail en équipe et une communication interne performante.
Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgets annuels, déclinés par processus et responsables budgétaires, et communiqués efficacement au sein de l'entreprise, ▪ Progiciel SAP permettant de communiquer au sein de la société une même information de pilotage et d'évaluation des performances, actualisée au quotidien, ▪ Etablissement et analyses mensuelles des états financiers, des suivis budgétaires et reportings opérationnels, en vue d'évaluer les performances et de prendre les actions d'amélioration nécessaires, ▪ Réunions mensuelles du comité de direction et réunions individuelles périodiques entre le DG et chaque Directeur, en vue d'assurer un pilotage efficace des activités de l'entreprise, ▪ Mise en œuvre de plusieurs outils d'amélioration continue, tels que les groupes de travail et les revues du système qualité ISO.
Processus de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une cartographie des risques en début d'année, conformément au budget et à la stratégie globale mise en œuvre, ▪ Mise à jour et suivi des plans d'actions issus de la cartographie des risques, ▪ Suivi régulier des risques majeurs de l'activité par le comité de suivi lors de ses réunions mensuelles, ▪ Compte-rendu périodique des résultats de l'analyse des risques à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.
Activités de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque Direction est responsable de s'assurer en permanence du respect des procédures en vigueur, ▪ Les rapports mensuels de suivi budgétaires permettent un contrôle permanent de l'atteinte des objectifs, avec une analyse approfondie des indicateurs et des écarts, ▪ Les groupes de travail, mis en place sur certains processus clés, évaluent en permanence l'efficacité des contrôles mis en œuvre sur ces processus et formulent des recommandations dans une démarche d'amélioration continue, ▪ Les réunions de comité de direction et les revues du DG avec chaque direction constituent des instances de contrôle de l'efficacité des actions mises en œuvre pour piloter les activités ; ▪ Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs et du code de conduite par l'ensemble du personnel.
Surveillance du dispositif de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direction Audit Interne du Groupe SIFCA met en œuvre, de façon indépendante et objective, un plan d'audit interne annuel sur SAPH, établi conformément à la cartographie des risques. Les conclusions des travaux d'audit sont communiquées de façon équilibrée à la Direction Générale et au Comité d'audit ; ▪ Un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne formulées, est réalisé, avec un compte-rendu à la Direction Générale et au Comité d'audit ; ▪ Le Comité de suivi assure une surveillance des performances opérationnelles et financières de la société sur une base mensuelle ; ▪ Le Comité d'Audit se réunit au moins 3 fois dans l'année, en vue d'examiner les performances de la société, la gestion des risques, les états financiers et les processus associés, ainsi que les conclusions des activités d'audits internes et externes ; ▪ Le Conseil d'Administration assure la gouvernance du dispositif de contrôle interne.



IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

La cartographie des risques de SAPH présente les mêmes tendances que l'exercice précédent.

La présentation des principaux risques relevés en 2022 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé du risque	Description succincte du risque	Principaux contrôles internes et plans d'actions mis en œuvre
Risques liés à la logistique et à la commercialisation du caoutchouc	Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter négativement la chaîne logistique, notamment l'expédition de nos produits finis aux clients.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication permanente entre le Département Caoutchouc de SAPH, la DSCL et la DOI sur la commercialisation et les problématiques associées. ▪ Organisation, outils et rapports de pilotage de la commercialisation et de la supply chain. ▪ Mise en place d'un comité de Crise logistique (DG SIPH, DG SAPH, DLV SAPH, Trade SIPH). ▪ Plans d'actions en cours en vue de limiter les risques logistiques dans le cadre de la commercialisation de la production.
Risques liés aux achats de matières premières	Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter l'approvisionnement de la société en matières premières achetées en volumes, en qualité et à un coût de revient garantissant la rentabilité de l'activité.	<p>Les principaux points de contrôle interne mis en œuvre concernant ce risque sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi permanent des faits marquants du secteur, notamment la loi portant réforme de la filière, et les décisions légales et activités concernant les exportations de fonds de tasses ; ▪ L'augmentation des capacités d'usinage en vue d'accroître les parts de marché de la société sur les achats de caoutchoucs aux planteurs, et ainsi, de contribuer, en première ligne, à l'absorption totale de la production de caoutchouc par les usiniers en Côte d'Ivoire ; ▪ La mise en œuvre de procédures rigoureuses de gestion des achats, de suivi des freintes, de suivi du DRC et d'analyse des marges sur achats, en vue de garantir la rentabilité et la pérennité de cette activité dans un contexte de cours du SICOM bas ; ▪ La mise en œuvre de politique de couverture des achats contre les fluctuations de cours du SICOM, en vue de protéger la société contre d'éventuelles pertes pouvant résulter de chutes brutales des cours.
Risques liés à la production industrielle	Ce risque décrit tous les événements susceptibles d'empêcher la société d'atteindre ses objectifs de production (arrêt des usines, capacités des usines en dessous des attentes, qualité de la production en-dessous des attentes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l'organisation et de la gouvernance des activités industrielles. ▪ Renforcement de la maintenance des usines. ▪ Plans d'actions de mise à niveau des usines contre les risques d'incendie. ▪ Suivi mensuel des volumes, indicateurs de performances et coûts de production usine. ▪ Suivi des pièces de rechanges critiques. ▪ Contrôles qualité et homologations. ▪ Renforcement du suivi lié au démarrage de LOETH.
Risque lié à la conformité aux lois et règlements applicables aux activités de la société.	Il s'agit d'un risque de non-conformité à des lois et règlements applicables à la société.	<p>Ce risque est couvert à travers les principaux contrôles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence d'un dispositif pour recueillir les évolutions en matière de lois et règlements (contrat avec un cabinet de veille, participation à des organisations professionnelles, etc.) ; ▪ L'existence d'un Comité éthique actif avec des réunions périodiques formalisées, des plans d'actions qui adressent les principaux sujets éthiques et anti-corruption puis une conformité croissante aux 8 piliers de la Loi Sapin 2 (dispositif d'alerte, code de conduite, formation du personnel, enquête interne, etc.). ▪ La mise en place d'un dispositif de suivi de la conformité aux lois et règlements, intégré dans le périmètre de certification de la norme ISO 9001 version 2015 ; ▪ L'existence et l'opérationnalité de compétences juridiques et fiscales internes à SAPH, en vue de renforcer les activités de conformité aux lois et règlements au sein de la société ; ▪ L'appui technique des Directions Juridique et Fiscale du Groupe SIFCA dans la mise en œuvre des activités de conformité aux lois et règlements; ▪ L'existence d'un comité de veille au niveau Groupe SIFCA, en vue de discuter des problématiques de conformité aux lois et règlements dans les entités, dont SAPH. ▪ La définition d'un plan d'actions en vue du renforcement de la conformité aux réglementations de prix de transferts applicables au sein du Groupe.

TITRE 3 : AUTRES INFORMATIONS

1. La détermination des rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration fixe les modalités et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués, sont fixés de la même manière.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Les indemnités de fonctions allouées aux administrateurs et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à un total brut de **FCFA 157 529 404 millions**.

3. Participation des actionnaires aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générale est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, pour chaque actionnaire, sur simple justification de son identité, à l'enregistrement comptable préalable de(s) action(s) à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, soit dans le registre de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvrés précédant la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Toutefois, il faut être propriétaire de cinq (5) actions pour participer aux Assemblées Générales Ordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Jean-Louis BILLON
Président du Conseil d'Administration



10

Projet de textes des résolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 12 juin 2023

RESOLUTION 1

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE ETABLIS SELON LE SYSCOHADA REVISE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers établis selon le Syscohada révisé, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat bénéficiaire de **16 700 611 131 Francs CFA**.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION 2

APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un résultat bénéficiaire de **13 696 992 651 Francs CFA**.

RESOLUTION 3

APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées conclues lors des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que la convention suivante conclue durant ledit exercice :

- Entre SAPH et PALMCI
 - Convention de commercialisation de régimes de palme
 - Contrat de travail à façon
 - Contrat de vente d'amendes de palmiste
- Entre SAPH et SANIA
 - Avenant 2 à la convention de vente d'huile de palme
- Entre SAPH et CRC
 - Convention de vente de caoutchouc.

RESOLUTION 4

AFFECTATION DU RESULTAT - DIVIDENDES

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de :

- D'affecter le Bénéfice de l'exercice 2022 d'un montant de 16 700 611 131 Francs CFA au paiement de dividendes pour un montant brut de 8 357 467 635 Francs CFA soit 327 Francs CFA brut par action ;
- D'affecter le solde du Bénéfice soit le montant de 8 357 467 635 Francs CFA en report à nouveau. Cette somme pourra être utilisée par l'entreprise pour des investissements éligibles à l'article 110 au CGI dans les limites fixées par l'annexe fiscale en vigueur.

Le compte «Report à nouveau» dont le solde précédent était créditeur de 16 636 737 654 Francs CFA présentera suite à cette affectation un nouveau solde créditeur de 24 974 881 150 Francs CFA.

RESOLUTION 5

COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de :

- Monsieur Louis Damien Marc GENOT, de nationalité française, directeur de la Société Internationale des Plantations d'Hévéas, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 avril 2023
- la société SPIKA, société par actions simplifiée immatriculée sous le droit français ayant son siège à CLERMONT-FERRAND, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 avril 2023.

RESOLUTION 6

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant brut de 1 57 529 404 Francs CFA Brut.

RESOLUTION 7

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

- À monsieur Jean-Louis BILLON, Président du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à la modification des statuts de la Société, à leur signature et d'en effectuer le dépôt au rang des minutes d'un notaire et plus généralement accomplir toutes les formalités subséquentes,
- Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

